

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING,
TRADE AND
COMMERCE

Chair:

The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, November 26, 2014
Thursday, November 27, 2014

Issue No. 19

Third (final) meeting:

The subject matter of those elements contained in Divisions 9, 12, 18, 22, 26, and 27 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

Twelfth meeting:

Study on the use of digital currency

First and second meetings:

Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Subject matter of Bill C-43)

APPEARING:

The Honourable James Moore, P.C., M.P.,
Minister of Industry

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES
ET DU
COMMERCE

Président :

L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 26 novembre 2014
Le jeudi 27 novembre 2014

Fascicule n° 19

Troisième (dernière) réunion :

La teneur des éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

Douzième réunion :

Étude sur l'utilisation de la monnaie numérique

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Teneur du projet de loi C-43)

COMPARAÎT :

L'honorable James Moore, C.P., député,
ministre de l'Industrie

WITNESSES:
(See back cover)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
Black	Greene
Campbell	Lang
* Carignan, P.C. (or Martin)	Massicotte
* Cowan (or Fraser)	Ringuette
	Tannas

*Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Tkachuk (*November 27, 2014*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Maltais (*November 27, 2014*).

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
Black	Greene
Campbell	Lang
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Massicotte
* Cowan (ou Fraser)	Ringuette
	Tannas

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 27 novembre 2014*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 27 novembre 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, November 19, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Seidman, for the second reading of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 19 novembre 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénatrice Frum, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 26, 2014
(44)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 5:08 p.m., in room 505, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Ringuette and Tannas (9).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 9, 12, 18, 22, 26, and 27 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft report.

It was moved that the senators' staff be allowed to stay in the room and that blackberries and cellular phones not be used.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed:

That the report be adopted with the changes as discussed today;

That the subcommittee on agenda and procedure be authorized to approve the final version of the report with the changes as discussed today and with any necessary editorial, grammatical or translation changes required; and

That the chair be authorized to table the amended report in the Senate, at the earliest opportunity.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 5:30 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 19, 2014, the committee began its examination of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

At 5:34 p.m., the committee suspended.

At 5:35 p.m., the committee resumed in public.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 26 novembre 2014
(44)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 17 h 8, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Ringuette et Tannas (9).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 30 octobre 2014, le comité poursuit son examen de la teneur des éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 18 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin d'examiner une ébauche de rapport.

Il est proposé que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle, et que l'utilisation des appareils BlackBerry et des téléphones cellulaires soit interdite.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu :

Que le rapport soit adopté selon les changements discutés aujourd'hui;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du rapport, selon les changements discutés aujourd'hui, et auquel tout changement jugé nécessaire sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction aura été apporté; et

Que le président soit autorisé à déposer le rapport modifié au Sénat, le plus tôt possible.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 30, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 novembre 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine le programme de ses travaux futurs.

À 17 h 34, la séance est suspendue.

À 17 h 35, la séance publique reprend.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 25, 2014, the committee continued its examination on the use of digital currency. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 6.*)

The committee considered a draft special study budget application on the use of digital currency for the fiscal year ending March 31, 2015.

It was agreed that the following special study budget application on the use of digital currency, for the fiscal year ending March 31, 2015, be approved, for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

ACTIVITY 1:	
New York, New York	\$ 78,834
TOTAL	\$ 78,834

At 5:46 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 27, 2014
(45)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Eaton, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, P.C., Lang, Massicotte, Ringuette and Tannas (10).

In attendance: Brett Stuckey and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, November 19, 2014, the committee continued its examination of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

APPEARING:

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry.

WITNESSES:

Industry Canada:

John Knuble, Deputy Minister;

Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch;

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 mars 2014, le comité poursuit son étude sur l'utilisation de la monnaie numérique. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du comité.*)

Le comité examine une ébauche de budget pour une étude spéciale sur l'utilisation de la monnaie numérique pour l'année financière qui prendra fin le 31 mars 2015.

Il est convenu que le budget de l'exercice se terminant le 31 mars 2015 pour l'étude spéciale sur l'utilisation de la monnaie numérique soit approuvé et présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

ACTIVITÉ 1 :	
New York, New York	78 834 \$
TOTAL	78 834 \$

À 17 h 46, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 27 novembre 2014
(45)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Eaton, Gerstein, Greene, Hervieux-Payette, C.P., Lang, Massicotte, Ringuette et Tannas (10).

Également présents : Brett Stuckey et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 19 novembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

COMPARAÎT :

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie.

TÉMOINS :

Industrie Canada :

John Knuble, sous-ministre;

Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique;

Michael Ryan, Senior Analyst, Copyright and Trade-mark Policy Directorate.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jean Cormier, Director, Federal Coordination Centres.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch;

Megan Imrie, Director General, Commercial Program Directorate, Programs Branch.

The chair made an opening statement.

Minister Moore made a statement and, together with Mr. Knubley, Mr. Halucha, Superintendent Cormier and Mr. Hill, answered questions.

At 11:28 a.m., the committee suspended.

At 11:30 a.m., the committee resumed.

Mr. Halucha, Mr. Ryan, Superintendent Cormier, Mr. Hill and Ms. Imrie answered questions.

At 12:13 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Michael Ryan, analyst principal, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Jean Cormier, directeur, Centres de coordination de la police fédérale.

Agence des services frontaliers du Canada :

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes;

Megan Imrie, directrice générale, Direction des programmes du secteur commercial, Direction générale des programmes.

Le président prend la parole.

Le ministre Moore fait une déclaration puis, avec MM. Knubley, Halucha, Cormier et Hill, répond aux questions.

À 11 h 28, la séance est suspendue.

À 11 h 30, la séance reprend.

MM. Halucha, Ryan, Cormier, Hill ainsi que Mme Imrie répondent aux questions.

À 12 h 13, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Danielle Labonté

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 27, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

SIXTH REPORT

Your Committee, which was authorized to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 9, 12, 18, 22, 26 and 27 of Part 4 of Bill C-43, a second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, has, in obedience to the order of reference of October 30, 2014, examined the said subject matter and now reports as follows.

The Committee held three meetings, the first of which was with the Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance, who was accompanied by officials from the Department of Finance. At the second meeting, the Committee heard from officials from Industry Canada, the Business Development Bank of Canada, the Department of Finance and the Bank of Canada. The Committee also received testimony from Credit Union Central of Canada, Atlantic Central, Vancity Credit Union, the Canadian Payments Association and the Canadian Bar Association.

Division 9 — Proposed Amendments to the *Investment Canada Act*

Division 9 would amend the Investment Canada Act to oblige foreign investors to give notice each time they acquire control of a Canadian business through the realization of security granted for a loan or other financial assistance; however, the Act would not apply if the acquisition is subject to approval under the Bank Act, the Cooperative Credit Associations Act, the Insurance Companies Act or the Trust and Loan Companies Act. As well, Division 9 would authorize the Minister of Industry to disclose publicly certain information relating to national security reviews. That said, the Minister would be required to inform the investor who is the subject of the information before communicating or disclosing any information. If the investor satisfies the Minister that communication or disclosure of the information would prejudice him/her/it, the Minister would be prohibited from communicating or disclosing the information.

In his appearance before the Committee, the Minister of Finance indicated that foreign investment into Canada likely would not be affected by the proposed amendments requiring notification to be given by foreign investors for the realization of security granted for a loan.

Industry Canada officials stated that Division 9 would require a foreign investor to file a form with Industry Canada if he/she/it acquires control of a Canadian business through the default of a loan. They noted that the frequency with which this situation arises in Canada is not known, although the proposed amendments would allow data to be collected on this type of

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 27 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur des éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du 30 octobre 2014, examiné ladite teneur et en fait maintenant rapport comme il suit :

Le comité a tenu trois réunions. À la première de celles-ci, il a invité l'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances, qui était accompagné par des représentants du ministère des Finances. À la deuxième, le comité a entendu des représentants d'Industrie Canada, de la Banque de développement du Canada, du ministère des Finances et de la Banque du Canada. Le comité a également entendu le témoignage de la Centrale des caisses de crédit du Canada, d'Atlantic Central et de la Vancity Credit Union, de l'Association canadienne des paiements et de l'Association du Barreau canadien.

Section 9 — Propositions de modification de la *Loi sur Investissement Canada*

La section 9 modifierait la Loi sur Investissement Canada afin d'obliger les investisseurs étrangers à présenter un avis chaque fois qu'ils acquièrent une entreprise canadienne par suite de l'exécution d'une garantie sur un prêt ou d'un autre mode d'assistance financière; toutefois, la Loi ne s'appliquerait pas si l'acquisition était assujettie à l'approbation en vertu de la Loi sur les banques, la Loi sur les associations coopératives de crédit, la Loi sur les sociétés d'assurances ou la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt. En outre, la section 9 autoriserait le ministre de l'Industrie à divulguer publiquement certaines informations relatives à des examens de la sécurité nationale. Cela étant dit, le ministre serait tenu d'informer l'investisseur faisant l'objet de l'information avant de communiquer ou de divulguer toute information. Si l'investisseur parvient à convaincre le ministre que la communication ou la divulgation de l'information lui porterait préjudice, il serait interdit au ministre de communiquer ou de divulguer l'information.

Durant sa comparution devant le comité, le ministre des Finances a précisé que l'investissement étranger au Canada ne serait vraisemblablement pas touché par les modifications proposées nécessitant qu'un avis soit donné par les investisseurs étrangers pour la réalisation d'une garantie sur un prêt.

Les représentants d'Industrie Canada ont déclaré que la section 9 obligerait un investisseur étranger à déposer un formulaire auprès d'Industrie Canada s'il acquiert une société canadienne par défaut de paiement d'un prêt. Ils ont souligné que la fréquence à laquelle cette situation se présente au Canada n'est pas connue, même si les modifications proposées autorisaient la

foreign investment. Moreover, the officials clarified that, while this type of investment would continue to be subject to review from a national security perspective, it would not be subject to review under the Investment Canada Act's "net benefit test." As well, according to them, the proposed amendments would not affect the flow of capital into and out of Alberta's oil sands, and would not increase the administrative burden on investors; however, the officials agreed that there may be unintended consequences that could prevent a lender from realizing security.

The officials from Industry Canada also explained that Division 9 would allow the disclosure of certain information, such as notices sent to investors, in relation to national security reviews. They indicated that the Governor in Council decides whether to conduct such a review of a foreign investment; the factors considered in a national security review are not enumerated in the Act. As well, they mentioned that it is difficult to compare the criteria for national security reviews among the G20 nations, as this information is not readily available.

Since its implementation in 2009, the Canadian Bar Association has expressed concern about the broad application and lack of guidance from the government about the types of investments that are subject to a national security review. It highlighted that the inability of lawyers to advise foreign investors of the likelihood or outcome of such a review could limit foreign investment into Canada.

Moreover, the Canadian Bar Association suggested that disclosures about the national security review process should not be made by the government unless the investment has been publicly disclosed by the parties involved in the investment. As well, it asked that Industry Canada's annual report contain aggregate data about the frequency and outcome of national security reviews; this information is already provided in relation to net benefit reviews. In its opinion, the notification requirements proposed in Division 9 could marginally increase the possibility of a national security review.

Division 12 — Proposed Amendments to the Business Development Bank of Canada Act

Division 12 would amend the Business Development Bank of Canada Act to clarify the financial and management services that the Business Development Bank of Canada (BDC) is authorized to provide.

The BDC told the Committee that the two most recent 10-year reviews of the BDC — by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce in 2010, and by Industry Canada in 2014 — concluded that the Business Development Bank of Canada Act should be amended.

collecte de données sur ce genre d'investissement étranger. De plus, les représentants ont précisé que, si ce genre d'investissement continuait de faire l'objet d'un examen sur le plan de la sécurité nationale, il reste qu'il ne ferait plus l'objet d'un examen en vertu du critère de « bénéfice net » de la Loi sur Investissement Canada. Par ailleurs, selon eux, les modifications proposées n'auraient aucune incidence sur les capitaux investis dans les sables bitumineux de l'Alberta ni sur ceux retirés des sables, et elles n'alourdiraient pas le fardeau administratif des investisseurs; toutefois, les représentants ont reconnu que certaines conséquences fortuites pourraient empêcher un prêteur d'exécuter une garantie.

Les représentants d'Industrie Canada ont également expliqué que la section 9 autorisera la divulgation de certains renseignements, comme les avis adressés aux investisseurs, relativement aux examens liés à la sécurité nationale. Ils ont ajouté que le gouverneur en conseil décide d'ordonner ou non la tenue de l'examen d'un investissement étranger; les facteurs examinés dans un examen lié à la sécurité nationale ne sont pas énumérés dans la Loi. En outre, ils ont dit qu'il est difficile de comparer les critères relatifs à la sécurité nationale appliqués par les pays du G20, cette information n'étant pas facilement accessible.

Depuis que la section 9 a été mise en œuvre en 2009, l'Association du Barreau canadien s'est dite inquiète de son application générale et de l'absence de balises fixées par le gouvernement relativement à ce genre d'investissement faisant l'objet d'un examen lié à la sécurité nationale. Elle a souligné l'incapacité des avocats de conseiller les investisseurs étrangers au sujet de la possibilité que pareil examen ne limite l'investissement étranger au Canada.

Qui plus est, l'Association du Barreau canadien a fait valoir que le processus d'examen lié à la sécurité nationale ne devrait pas être confié au gouvernement à moins que l'investissement n'ait été publiquement divulgué par les parties en cause. En outre, il a demandé que le rapport annuel d'Industrie Canada renferme des données globales concernant la fréquence et le résultat des examens liés à la sécurité nationale; cette information est déjà fournie en ce qui a trait aux examens du bénéfice net. À son avis, les exigences de divulgation proposées dans la section 9 pourraient accroître légèrement la possibilité d'un examen lié à la sécurité nationale.

Section 12 — Modifications proposées à la Loi sur la Banque de développement du Canada

La section 12 modifierait la Loi sur la Banque de développement du Canada afin de préciser les services financiers et de gestion que la Banque de développement du Canada (BDC) est autorisée à fournir.

La BDC a dit au comité que la conclusion des deux plus récents examens décennaux de la BDC — l'un par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce en 2010, l'autre par Industrie Canada en 2014 — était que la Loi sur la Banque de développement du Canada devait être modifiée.

The BDC stated that the proposed amendments, which it characterized as minor, would provide the BDC with the tools it needs to fulfil its mandate of helping entrepreneurs.

According to the BDC, Division 12 would allow it to: help small and medium-sized enterprises expand internationally; invest in a venture capital fund legally established outside of Canada, provided that the fund's management team is based in Canada and that BDC's investment in the fund will benefit Canadian companies; and provide indirect financing through third-party organizations.

The BDC explained that the proposed amendments would allow the Governor in Council to make regulations with respect to additional financial tools and management services that the BDC could provide, update the scope of the BDC's management services while ensuring that they are complementary to those offered by the private sector, and align the Act's governance provisions with industry practices.

Division 18 — Proposed Amendments to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*

Division 18 would amend Part 1.1 of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* to add certain foreign entities that are engaged in money services businesses, or that carry out services similar to money services businesses, to the definition of the term "foreign entity."

In his appearance, the Minister of Finance told the Committee that the proposed amendments would specify the types of foreign entities that could be subject to countermeasures under the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*.

Officials from the Department of Finance explained that Part 1.1 of the Act allows the Minister of Finance to issue countermeasures against a foreign state or entity in order to safeguard the Canadian financial system against illicit funds flowing into Canada; countermeasures can include a requirement that a Canadian reporting entity monitor a financial account opened by a foreign entity or state. They indicated that Division 18 would ensure that foreign money services businesses — such as money transmitters or dealers in virtual currencies that operate online — would be considered to be both a reporting entity and a foreign entity under the Act, with the result that these businesses could be subject to countermeasures issued by the Minister.

La BDC a souligné que les modifications proposées, bien que mineures, procureraient à la BDC les outils dont elle a besoin pour remplir son mandat qui consiste à aider les entrepreneurs.

Selon la BDC, la section 12 lui permettrait : d'aider les petites et moyennes entreprises à percer les marchés étrangers; d'investir dans un fonds de capital-risque légalement établi à l'extérieur du Canada, à condition que l'équipe de gestion du fonds soit établie au Canada et que l'investissement de la BDC dans le fonds bénéficie aux sociétés canadiennes; et de fournir du financement indirect par l'entreprise d'organisations tierces parties.

La BDC a expliqué que les modifications proposées permettraient au gouverneur en conseil de prendre des règlements relativement à des outils financiers et à des services de gestion supplémentaires que pourrait fournir la BDC, de mettre à jour la portée des services de gestion de la BDC tout en veillant à ce qu'ils soient complémentaires à ceux offerts par le secteur privé et d'aligner les dispositions de la Loi relatives à la gouvernance sur les pratiques de l'industrie.

Section 18 — Modifications proposées à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*

La section 18 modifierait la partie 1.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes pour que certaines entités étrangères qui se livrent à une entreprise de transfert de fonds ou de vente de titres négociables soient visées par la définition d'« entité étrangère ».

Durant sa comparution, le ministre des Finances a dit au comité que les modifications proposées préciseraient le genre d'entité étrangère qui serait assujettie aux mesures prévues par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Les représentants du ministère des Finances ont expliqué que la partie 1.1 de la Loi autorise le ministre des Finances à prendre des mesures contre une entité ou un État étranger afin de mettre le système financier canadien à l'abri de l'entrée de fonds illicites au Canada; parmi ces mesures, on compte l'exigence qu'une entité de déclaration canadienne contrôle tout compte financier ouvert par une entité ou un État étranger. Ils ont souligné que la section 18 ferait en sorte que les entreprises offrant des services de monnaies étrangères — comme les sociétés de transferts d'argent ou les courtiers en monnaies virtuelles exerçant leur activité en ligne — seraient considérées à la fois comme des entités tenues de déclarer leurs opérations et des entités étrangères en vertu de la Loi, ce qui aurait pour effet qu'elles pourraient être la cible de mesures prises par le ministre.

Division 22 — Proposed Amendments to the *Bank of Canada Act*, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, the *Bank Act* and the *Cooperative Credit Associations Act*

Division 22 would amend the Bank of Canada Act, the Canada Deposit Insurance Corporation Act, the Bank Act and the Cooperative Credit Associations Act to reduce federal intervention in relation to provincial central cooperative credit societies.

The Minister of Finance told the Committee that Division 22 would implement the 2014 federal budget announcement that Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) supervision of provincial central cooperative credit societies will end, and would clarify the access that provincial credit unions and caisses populaires have to federal aid.

According to the Minister, some credit unions are considering a transition from provincial to federal regulation. He explained that Division 22 would streamline the amalgamation process for provincial credit unions that wish to make such a transition. The officials from the Department of Finance noted that — to date — no credit union is, or has applied to become, federally regulated. They stated that the proposed amendments would provide a framework for provincially regulated credit unions to “continue federally and merge,” and highlighted the consultations that were held with provincial regulators and the credit union sector.

The Department of Finance’s officials also mentioned that Division 22 can be considered as having two major parts, the first of which would make technical changes to the Cooperative Credit Associations Act, the Canada Deposit Insurance Corporation Act and the Bank of Canada Act to clarify the federal regulation of provincial central cooperative credit societies; these societies are financial institutions that provide credit unions with support, including liquidity, payments, technology and other administrative services.

Moreover, according to the Department of Finance’s officials, this first part of Division 22 has three components. First, OSFI would cease its supervision of provincial central cooperative credit societies. Second, the Canada Deposit Insurance Corporation would no longer lend to provincial central cooperative credit societies or provincial deposit insurers. Third, access to the Bank of Canada’s emergency lending assistance would be provided to a credit union or a caisse populaire only if a province has agreed to indemnify the Bank for any potential loss resulting from a loan to a credit union or a caisse populaire.

The Bank of Canada spoke about its current policy for emergency lending assistance, indicating that credit unions and caisses populaires are not ordinarily eligible for such assistance; their eligibility is considered if two situations exist: there is a

Section 22 — Modifications proposées à la Loi sur la Banque du Canada, à la Loi sur la Société d’assurance-dépôts du Canada, à la Loi sur les banques et à la Loi sur les associations coopératives de crédit

La section 22 modifierait la Loi sur la Banque du Canada, la Loi sur la Société d’assurance-dépôts du Canada, la Loi sur les banques et la Loi sur les associations coopératives de crédit afin de réduire les moyens d’intervention fédérale à l’endroit des associations coopératives de crédit centrales provinciales.

Le ministre des Finances a dit au comité que la section 22 mettrait en œuvre l’annonce faite dans le budget fédéral de 2014 que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) cesserait de superviser les associations de crédit centrales provinciales et clarifierait l’accès qu’auraient les caisses de crédit provinciales et les caisses populaires à l’aide fédérale.

Selon le ministre, certaines caisses de crédit songent à passer de la réglementation provinciale à la réglementation fédérale. Il a expliqué que la section 22 simplifierait le processus de fusion pour les caisses de crédit provinciales souhaitant faire une telle transition. Les représentants du ministère des Finances ont souligné que — jusqu’à maintenant — aucune caisse de crédit n’est réglementée par le gouvernement fédéral et qu’aucune caisse de crédit n’a demandé à l’être. Ils ont dit que les modifications proposées fourniraient aux caisses de crédit régies par la législation provinciale un cadre facilitant leur conversion en coopératives de crédits fédérales et ont fait ressortir que des consultations s’étaient tenues avec les organismes de réglementation provinciaux et le secteur des caisses de crédit.

Les représentants du ministère des Finances ont dit que la section 22 se divise en deux grandes parties : la première apporterait des modifications de forme à la Loi sur les associations coopératives de crédit, à la Loi sur la Société d’assurance-dépôts du Canada et à la Loi sur la Banque du Canada afin de clarifier la réglementation fédérale des coopératives de crédit centrales provinciales; ces coopératives sont des institutions financières qui fournissent du soutien aux caisses de crédit, dont des services de liquidités, de paiements, technologiques et d’autres services administratifs.

De plus, selon les représentants du ministère des Finances, cette première partie de la section 22 a trois composantes. D’abord, le BSIF cesserait de superviser les coopératives de crédit centrales provinciales. Ensuite, la Société d’assurance-dépôts du Canada ne consentirait plus de prêts aux coopératives de crédit centrales provinciales ou aux assureurs des dépôts provinciaux. En troisième lieu, l’accès à l’aide financière d’urgence de la Banque du Canada serait accordé aux caisses de crédit ou aux caisses populaires uniquement si la province accepte d’indemniser la Banque pour toute perte subie sur un prêt consenti à une caisse de crédit ou à une caisse populaire.

Le représentant de la Banque du Canada a parlé de la politique actuelle de la Banque en matière d’aide d’urgence, précisant que les caisses de crédit et les caisses populaires ne sont habituellement pas admissibles à pareille aide; elles sont admissibles à l’aide si

systemic risk to the Canadian financial system; and a province agrees to indemnify the Bank of Canada for any potential loss associated with a loan that the Bank has provided to a credit union or caisse populaire. Therefore, according to the Bank, the proposed change to the Bank of Canada Act would reflect the current practice. The Bank of Canada mentioned that, in its discussions with the provinces, provincial regulators, credit unions and caisses populaires, some entities opposed the proposed indemnification requirement.

In describing the reaction by entities that would be affected by Division 22, the officials from the Department of Finance noted that the federal government consulted with the provinces and the credit union sector by releasing a technical paper on 16 October 2014; the paper contained information about the proposed changes to the federal regulatory regime in relation to credit unions and caisses populaires, as provinces may need to make legislative changes to allow them to have sole responsibility for regulating provincial central cooperative credit societies. According to the officials, the provinces will provide their views on the technical paper by the end of December 2014 in order to identify a coming-into-force date for Division 22. They also mentioned that no province is opposed to the measures proposed in Division 22. Credit Union Central of Canada indicated that the provinces will need to review their supervisory frameworks and perhaps modify them, and that proposing legislation before receiving responses to the technical paper has created additional challenges for the provinces and the credit union sector.

Regarding the potential impacts of Division 22 on credit unions and provincial central cooperative credit societies, the Department of Finance's officials said that the proposed amendments should have no material consequences for the operation of any credit union or provincial central cooperative credit society, including Desjardins. Credit Union Central of Canada, Vancity Credit Union and the Canadian Payments Association stated that the ability of credit unions to access the Canadian payments system would be unchanged by Division 22.

In commenting on the proposed timeline for implementing Division 22, Credit Union Central of Canada noted that credit unions did not request the proposed amendments, and that adjusting to the proposed legislation will take time, particularly for institutions that operate across provincial boundaries. It requested clarity with respect to the starting point of two-year period for the transition to the end of OSFI supervision and, along with Vancity Credit Union, asked that credit union stakeholders be granted sufficient time to prepare for the transition.

deux situations existent : le système financier canadien est en proie à un risque systémique; la province accepte d'indemniser la Banque du Canada pour toute perte subie sur un prêt consenti par la Banque à une caisse de crédit ou à une caisse populaire. Par conséquent, selon la Banque, la modification proposée à la Loi sur la Banque du Canada refléterait l'usage actuel. La Banque du Canada a fait remarquer que, dans ses discussions avec les provinces, les organismes de réglementation provinciaux, les caisses de crédit et les caisses populaires, certaines entités se sont opposées à l'exigence d'indemnisation proposée.

En décrivant la réaction des entités qui seraient touchées par la section 22, les représentants du ministère des Finances ont souligné que le gouvernement fédéral avait informé les provinces et le secteur des caisses de crédit au moyen d'un document technique le 16 octobre 2014; ce document renfermait de l'information sur les changements proposés au régime de réglementation fédéral des caisses de crédit et des caisses populaires, car les provinces pourraient devoir modifier leurs lois afin d'avoir la responsabilité exclusive de la réglementation des coopératives de crédit centrales provinciales. Selon les représentants du ministère des Finances, les provinces donneront leur avis sur le document technique d'ici la fin de décembre 2014 pour que puisse être déterminée une date d'entrée en vigueur de la section 22. Ils ont ajouté qu'aucune province ne s'oppose aux mesures proposées dans la section 22. La Centrale des caisses de crédit du Canada a dit que les provinces devront réexaminer leurs cadres réglementaires et peut-être les modifier et que le fait de proposer des modifications législatives avant d'avoir des réponses au document technique avait entraîné des difficultés supplémentaires pour les provinces et le secteur des caisses de crédit.

En ce qui concerne les effets possibles de la section 22 sur les caisses de crédit et les coopératives de crédit centrales provinciales, les représentants du ministère des Finances ont dit que les modifications proposées ne devraient avoir aucun effet concret sur l'exploitation des caisses de crédit ou des coopératives de crédit centrales provinciales, notamment Desjardins. La Centrale des caisses de crédit du Canada, Vancity Credit Union et l'Association canadienne des paiements ont déclaré que la capacité des caisses de crédit d'accéder au système de paiements du Canada ne serait pas touchée par la section 22.

En commentant le calendrier proposé pour la mise en œuvre de la section 22, la Centrale des caisses de crédit du Canada a souligné que les caisses de crédit n'avaient pas demandé les changements proposés et que l'adaptation à la loi modifiée prendra du temps, notamment pour les institutions qui exercent leur activité dans plus d'une province. Elle a demandé des clarifications quant au point de départ de la période de deux ans que prendra la transition vers la fin de la supervision par le BSIF et, de concert avec la Vancity Credit Union, elle a demandé que les caisses de crédit touchées disposent de suffisamment de temps pour se préparer à la transition.

The officials from the Department of Finance explained that the second part of Division 22 proposes changes to the Bank Act to enable credit unions to offer services nationally. They stated that this part would be implemented in two ways. First, changes to the Act would allow provincial cooperative credit societies to “continue federally and merge.” They noted that Division 22 would reduce the timelines and streamline the requirements for a continuance and amalgamation “transaction,” and would allow each member of an affected credit union to vote once in relation to a “transaction”; a transaction could be comprised of two or more steps. The officials provided the example of a provincially regulated credit union wanting to amalgamate and then to continue as a federally regulated entity; in this case, a credit union member would vote once for the entire continuance and amalgamation “transaction,” rather than voting for amalgamation and then for continuance. Second, a consequential change would ensure that credit unions wishing to be federally regulated will have a period of time in which to separate their insurance operations from their deposit-taking activities.

Atlantic Central expressed concern that the changes proposed in Division 22 would divide the credit union system by creating barriers between federally and provincially regulated entities. It encouraged the government to enact legislation that would enable cooperation among cooperatives.

The Department of Finance’s officials stated that other consequential amendments would facilitate the dissolution of Credit Union Central of Canada, which plans to transition to a trade association.

Division 26 — Proposed Amendments to the Canadian Payments Association Act

Division 26 would amend the Canadian Payments Act regarding the governance structure and administrative obligations of the Canadian Payments Association.

In his appearance before the Committee, the Minister of Finance stated that the proposed amendments would improve the accountability of the Canadian Payments Association, allow the Association’s board of directors to act more independently, and expand the ministerial powers in relation to issuing directives to the Association. He noted that Division 26 would ensure that the “payments clearing and settlement infrastructure” is operated for the benefit of Canadians and the economy. Lastly, he asserted that a person’s business and educational background are considered when appointments are made to the Canadian Payments Association’s board of directors.

The officials from the Department of Finance mentioned that Division 26 would introduce an accountability framework for the Canadian Payments Association through an annual report and an annual five-year corporate plan, the latter of which would require

Les représentants du ministère des Finances ont expliqué que la deuxième partie de la section 22 proposait des modifications à la Loi sur les banques pour autoriser les caisses de crédit à offrir des services à l’échelle nationale. Ils ont dit que cela serait mis en œuvre de deux manières. D’abord, la Loi permettrait aux coopératives de crédit centrales provinciales de se convertir en coopératives de crédit fédérales et de fusionner. Ils ont fait ressortir que la section 22 réduirait les délais et simplifierait les processus de prorogation et de fusion, permettant à chaque membre d’une caisse de crédit touchée de voter une seule fois sur la « transaction », laquelle comprendrait deux étapes ou plus. Les représentants ont donné l’exemple d’une caisse de crédit régie par la loi provinciale souhaitant fusionner et continuer d’exercer son activité à titre d’entité régie par la loi fédérale; en pareil cas, le membre de la caisse de crédit voterait une fois sur toute la « transaction » de prorogation et de fusion, plutôt que voter d’abord sur la fusion, puis sur la prorogation. En second lieu, la « transaction » aurait pour conséquence que les caisses de crédit souhaitant être régies par la loi fédérale disposeraient d’un certain laps de temps pour séparer leurs activités d’assurances de leurs activités d’acceptation de dépôts.

Atlantic Central s’est dite inquiète de ce que les modifications proposées dans la section 22 ne créent des divisions au sein du système de caisses de crédit en érigeant des barrières entre les entités régies par le gouvernement fédéral et celles régies par le gouvernement provincial. Elle a invité le gouvernement à adopter une loi suscitant la coopération entre les coopératives.

Les représentants du ministère des Finances ont déclaré que d’autres modifications corrélatives faciliteraient la dissolution de la Centrale des caisses de crédit du Canada, qui projette de se convertir en association commerciale.

Section 26 — Modifications proposées à la Loi canadienne sur les paiements

La section 26 modifierait la Loi canadienne sur les paiements relativement à la structure de gouvernance et aux obligations administratives de l’Association canadienne des paiements.

Quand il a comparu devant le comité, le ministre des Finances a déclaré que les modifications proposées amélioreraient l’obligation de rendre compte de l’Association canadienne des paiements, autoriserait le conseil d’administration de l’Association à agir de manière plus indépendante et élargirait les pouvoirs ministériels relativement à la communication d’instructions à l’Association. Il a souligné que la section 26 ferait en sorte que l’infrastructure de compensation et de règlement des paiements serait gérée de manière à profiter aux Canadiens et à leur économie. Enfin, elle assurerait qu’il soit tenu compte de l’expérience et des titres et qualités des intéressés dans les nominations au conseil d’administration de l’Association canadienne des paiements.

Les représentants du ministère des Finances ont dit que la section 26 établirait un cadre de reddition de comptes pour l’Association canadienne des paiements qui se composerait d’un rapport annuel et d’un plan d’entreprise quinquennal annuel,

ministerial approval. They indicated that some of the proposed amendments are in response to the 1998 and 2012 reviews of the Canadian payments system, which found deficiencies in the Canadian Payments Association's governance structure. According to them, Canadian banks are overrepresented on the Association's board of directors, and more attention needs to be paid to the payments system's aging infrastructure and the needs of those who use the system. The officials explained that Division 26 would establish a smaller board of directors, with the members of the board appointed by the Association's membership; seven of the 13 directors would be independent, while the remaining directors would be members of the Association. They noted that an independent director could not have a relationship with any member of the Association or with the Association itself; the term "independent," which would be based on the standard that exists in securities law, would be defined in regulations.

The Canadian Payments Association said that the proposed amendments would enhance its governance, functioning and accountability. In its view, the smaller and more independent board of directors would be more representative of the stakeholders in the payments system. The Association suggested that the regulations should specify a time period, such as 30 or 60 days, for ministerial approval of the proposed annual corporate plan, as it operates systems and infrastructure that are critical to the day-to-day business operations of the financial system. It noted that it would continue to operate if the Minister of Finance did not approve the proposed plan by a particular date, and that — as the Association and the Department of Finance meet on a regular basis — the Department should already be aware of any major initiatives proposed in the corporate plan.

Division 27 — Proposed Amendments to the *Payment Clearing and Settlement Act*

Division 27 would amend the Payment Clearing and Settlement Act to expand and enhance the oversight powers of the Bank of Canada with respect to designated clearing and settlement systems.

The officials from the Department of Finance told the Committee that Division 27 would allow the Bank of Canada to oversee payment system risk, in addition to its current authority to oversee systemic risk.

The Bank of Canada noted that two additional persons would be required in order to fulfill the responsibilities that are being proposed for it in Division 27. In its view, the proposed amendments would have no impact on the speed of payments or on individual consumers.

The Canadian Payments Association stated that the proposed amendments would expand the Bank of Canada's authority to designate, for purposes of Bank oversight, payment systems of

lequel nécessiterait l'approbation ministérielle. Ils ont souligné que certaines des modifications proposées font suite aux examens de 1998 et de 2012 du système de paiements canadien, qui ont révélé des failles dans la structure de gouvernance de l'Association canadienne des paiements. Ils estiment que les banques canadiennes sont surreprésentées au conseil d'administration de l'Association et qu'une plus grande attention doit être accordée à l'infrastructure vieillissante du système de paiements ainsi qu'aux besoins des usagers du système. Ils ont fait valoir que la section 26 établirait un plus petit conseil d'administration, les administrateurs étant nommés par les membres de l'Association; sept des 13 administrateurs seraient indépendants, et le reste serait des membres de l'Association. Ils ont signalé que tout administrateur indépendant ne pourrait avoir de liens avec tout membre de l'Association ou l'Association en tant que telle; le terme « indépendant », qui serait fondé sur la norme existant dans le droit des valeurs mobilières, serait défini dans le règlement.

L'Association canadienne des paiements a dit que les modifications proposées amélioreraient sa gouvernance, son fonctionnement et sa reddition de comptes. À son avis, un conseil d'administration plus petit et indépendant serait plus représentatif des acteurs du système de paiements. L'Association a suggéré que le règlement fixe une période de temps, p. ex. 30 ou 60 jours, pour l'approbation ministérielle du plan d'entreprise annuel proposé, car elle exploite des systèmes et une infrastructure qui sont essentiels au fonctionnement quotidien du système financier. Il a souligné que le système continuerait d'être exploité si le ministre des Finances n'approuvait pas le plan proposé à une date donnée et que — l'Association et le ministère des Finances se réunissant régulièrement — le ministère devrait déjà être informé de toute grande initiative proposée dans le plan d'entreprise.

Section 27 — Modifications proposées à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*

La section 27 modifierait la Loi sur la compensation et le règlement des paiements afin d'élargir et d'améliorer les pouvoirs conférés à la Banque du Canada en matière de surveillance des systèmes de compensation et de règlement des obligations de paiement.

Les représentants du ministère des Finances ont dit au comité que la section 27 conférerait à la Banque du Canada le pouvoir de surveiller les risques courus par le système de paiements, en plus du pouvoir de surveillance du risque systémique dont il dispose déjà.

La Banque du Canada a souligné que deux employés supplémentaires seraient nécessaires pour remplir les responsabilités proposées par la section 27. À son avis, les modifications proposées n'auraient aucun effet sur la rapidité des paiements ni sur les consommateurs individuels.

L'Association canadienne des paiements a déclaré que les modifications proposées élargiraient le pouvoir de la Banque du Canada de désigner, aux fins de la surveillance par la Banque, les

systemic importance. According to it, the Bank could designate the Automated Clearing and Settlement System under this proposed expanded authority. It urged the government to ensure that this possible duplication of oversight would not have a negative effect on the Association's role in governing the Automated Clearing and Settlement System.

Committee Observations

The Committee supports Divisions 9, 12, 18, 22, 26 and 27 of Part 4 of Bill C-43 and proposes that they be adopted as written, but has two observations.

Firstly, the Committee notes that Division 9 could have an effect on foreign investment in Canada. In particular, unintended consequences could prevent a lender from realizing security on a loan.

Secondly, the Committee suggests that the federal government should ensure that credit union stakeholders and the provinces have sufficient time to prepare for the transitions that would be required in relation to Division 22.

systèmes de paiements d'importance systémique. Selon elle, la Banque pourrait désigner le Système automatisé de compensation et de règlement assujéti à ce pouvoir élargi proposé. Il a pressé le gouvernement de veiller à ce que ce possible chevauchement de surveillance n'ait pas d'effet néfaste sur le rôle de l'Association quant à la gouvernance du Système automatisé de compensation et de règlement.

Observations du comité

Le comité appuie les sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4 du projet de loi C-43 et propose qu'elles soient adoptées dans leur libellé actuel, mais il a deux observations à faire.

D'abord, le comité note que la section 9 pourrait avoir des incidences sur l'investissement étranger au Canada. En effet, des conséquences fortuites pourraient empêcher un prêteur d'exécuter une garantie sur un prêt.

En second lieu, le comité estime que le gouvernement fédéral devrait veiller à ce que les parties prenantes des caisses de crédit et les provinces disposent de suffisamment de temps pour se préparer aux transitions qui seraient requises par la section 22.

Le président,

IRVING GERSTEIN

Chair

Appendix — List of Witnesses

Wednesday, November 19, 2014

Department of Finance Canada:

The Honourable Joe Oliver, P.C., M.P., Minister of Finance;
Paul Rochon, Deputy Minister;
Rob Stewart, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;
Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch.

Thursday, November 20, 2014

Industry Canada:

Jenifer Aitken, Director General, Investment Review Sector;
Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch.

Business Development Bank of Canada:

Michel Bergeron, Senior Vice President, Marketing and Public Affairs;
Mathieu Belleville, Assistant Vice President, Legal Affairs.

Annexe — Liste des témoins

Le mercredi 19 novembre 2014

Ministère des Finances Canada :

L'honorable Joe Oliver, C.P., député, ministre des Finances;
Paul Rochon, sous-ministre;
Rob Stewart, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;
Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt.

Le jeudi 20 novembre 2014

Industrie Canada :

Jenifer Aitken, directrice générale, Secteur de l'examen des investissements;
Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique.

Banque de développement du Canada :

Michel Bergeron, vice-président principal, Marketing et Affaires publiques;
Mathieu Belleville, vice-président associé, Affaires juridiques.

Department of Finance Canada:

Sophie Amberg, Senior Project Leader;
Lisa Pezzack, Director, Financial Sector Policy Branch;

Glenn Campbell, Director, Financial Sector Policy Branch;

Eleanor Ryan, Senior Chief, Financial Sector Policy Branch;

Erin O'Brien, Chief, Financial Sector Policy Branch.

Bank of Canada:

Ron Morrow, Chief, Financial Stability;
Robert Turnbull, Special Counsel, Financial System.

Credit Union Central of Canada:

Martha Durdin, President and CEO;
Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy.

Atlantic Central:

Michael Leonard, President and CEO (by video conference).

Vancity Credit Union:

Cristobal (Chris) Dobrzanski, Chief Economist.

Canadian Payments Association:

Doug Kreviazuk, Vice President, Next Generation Clearing and Settlement;
Deborah Wilson, Senior Legal Counsel;
Geoffroi Montpetit, Director, Public Affairs.

Canadian Bar Association:

Omar Wakil, Chair of the Foreign Investment Review Committee, Competition Law Section;

Noah Arshinoff, Staff Lawyer, Law Reform.

Ministère des Finances Canada :

Sophie Amberg, agente de projet principale;
Lisa Pezzack, directrice, Direction de la politique du secteur financier;

Glenn Campbell, directeur, Direction générale de la politique du secteur financier;

Eleanor Ryan, chef principal, Direction générale de la politique du secteur financier;

Erin O'Brien, chef, Direction de la politique du secteur financier.

Banque du Canada :

Ron Morrow, chef, Stabilité financière;
Robert Turnbull, conseiller spécial, Système financier.

Centrale des caisses de crédit du Canada :

Martha Durdin, présidente et chef de la direction;
Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier.

Atlantic Central :

Michael Leonard, président et chef de la direction (par vidéoconférence).

Vancity Credit Union :

Cristobal (Chris) Dobrzanski, économiste en chef.

Association canadienne des paiements :

Doug Kreviazuk, vice-président, Système de compensation et de règlement de prochaine génération;
Deborah Wilson, conseillère juridique principale;
Geoffroi Montpetit, directeur des Affaires publiques.

Association du Barreau canadien :

Omar Wakil, président, Comité sur l'Examen de l'investissement étranger, section national de l'ABC du droit de la concurrence;

Noah Arshinoff, avocat-conseil, Réforme du droit.

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 27, 2014

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other acts, met this day at 10:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Today is the first meeting on Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts. Known as the Combating Counterfeit Products Bill, the purpose of Bill C-8 is to combat counterfeiting by amending the Copyright Act and the Trade-marks Act to strengthen enforcement. The amendments made by the bill enact new border enforcement measures and create new civil causes of action and criminal offences.

We are very pleased to welcome the Honourable James Moore, Minister of Industry, to speak about the bill. Minister Moore has had a most distinguished parliamentary resumé, having served as a member of Parliament since 2000. Minister Moore has held several positions in government. He served as Secretary of State for the Vancouver Olympics, the Asia-Pacific Gateway and Official Languages, thus becoming the youngest cabinet minister in British Columbia's history and the fourth-youngest cabinet minister in Canadian history. Before being appointed Minister of Industry in June 2013, he served as Minister of Canadian Heritage and Official Languages for several years.

The minister will be with the committee for approximately one hour, and his officials will be here to respond to questions for the balance of the meeting.

The minister is ably accompanied this morning by Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch, Industry Canada; John Knuble, Deputy Minister, Industry Canada; Superintendent Jean Cormier, Director, Federal Coordination Centres, RCMP; and Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch, Canada Border Services Agency.

Minister Moore, welcome. The floor is yours, sir.

Hon. James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry: Thank you, Senator Gerstein, for the overly generous introduction, and thank you for introducing the folks who are flanking me and who will assist me in answering any questions that you and your colleagues may have with regard to Bill C-8.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 27 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour en étudier la teneur.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour et bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous entamons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence. Connue sous le nom de Loi visant à combattre la contrefaçon de produits, le projet de loi C-8 vise à combattre la contrefaçon en modifiant la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur les marques de commerce afin d'en renforcer l'application. Les modifications prévues dans le projet de loi permettent l'adoption de nouvelles mesures frontalières d'exécution de la loi et la création de nouvelles causes d'action civile et infractions criminelles.

Nous sommes très heureux d'accueillir l'honorable James Moore, ministre de l'Industrie, pour discuter du projet de loi. Le ministre Moore a une remarquable carrière parlementaire, étant député depuis 2000. Il a occupé plusieurs fonctions gouvernementales. Il a notamment été secrétaire d'État pour les Jeux olympiques de Vancouver, la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique et les Langues officielles. Il est devenu le plus jeune ministre de l'histoire de la Colombie-Britannique et il figure au quatrième rang des plus jeunes ministres de l'histoire canadienne. Avant d'être nommé ministre de l'Industrie, en juin 2013, il a été ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles durant plusieurs années.

Le ministre sera avec nous pour environ une heure, et les fonctionnaires de son ministère pourront répondre à nos questions pendant le reste de la séance.

Le ministre est accompagné ce matin de deux représentants de son ministère, Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique, et John Knuble, sous-ministre; du surintendant Jean Cormier, directeur, Centres de coordination de la police fédérale, Gendarmerie royale du Canada; et de Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada.

Monsieur le ministre, soyez le bienvenu. Vous avez la parole.

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie : Merci, sénateur Gerstein, de cette présentation trop élogieuse, et merci d'avoir présenté les gens qui m'accompagnent et qui m'aideront à répondre aux questions que vous et vos collègues pourriez avoir au sujet du projet de loi C-8.

Bill C-8, the combating counterfeit products act and our government's effort to stop goods from entering the Canadian economy is something that's been around for a long time and I think is something that needs to be addressed. As this committee well knows, our government has worked hard to modernize Canada's intellectual property laws to bring them into the 21st century. As a matter of fact, I know some members of this committee were part of the discussion about the Copyright Modernization Act when I was before the Senate committee in that regard.

We promised to modernize Canada's Copyright Act, and our government delivered on that commitment. We introduced and passed a bill that balanced the needs of creators with those of consumers. But this was of course only part of the solution.

[*Translation*]

Canada continues to open up new markets and expand trade around the world. As you know, our government recently signed two of the most comprehensive trade agreements in history with Korea and the European Union. The latter will provide preferential market access to more than 500 million consumers and to its annual \$17 trillion in economic activity.

[*English*]

Technological change has made trade faster and more sophisticated. The world is quickly realizing the importance of modern, responsive and effective laws to ensure sustained economic growth and job creation. We are no longer simply trading goods and resources to a few close allies. In today's modern economy, we are trading physical goods and intellectual property to more countries and more people, and we're doing so more frequently. With this increased trade comes great opportunity and, of course, reward, but equally responsibility. In trying to exploit these opportunities, we cannot ignore the risks, namely those presented by theft and the resale of Canadian intellectual property. We have already taken the necessary steps to bring our domestic copyright laws in line with international standards.

As this committee well knows, having studied the issue on several occasions, work remains to ensure that goods that violate Canadian laws are not allowed into this country for commercial sale. Not only do such goods undermine the business of legitimate Canadian companies, they all too often represent a threat to the health and well-being of Canadian families.

L'entrée des produits piratés sur le marché canadien ne date pas d'hier, et je pense que c'est un problème que nous devons régler; nous y arriverons notamment grâce aux efforts de notre gouvernement pour empêcher l'entrée de ces produits et au projet de loi C-8, Loi visant à combattre la contrefaçon de produits. Comme le comité le sait bien, notre gouvernement a travaillé d'arrache-pied pour moderniser les lois du Canada relatives à la propriété intellectuelle afin de les adapter au XXI^e siècle. D'ailleurs, certains membres du comité participaient aux discussions concernant la Loi sur la modernisation du droit d'auteur lorsque j'ai comparu devant le comité sénatorial à ce sujet.

Nous avons promis de moderniser la Loi sur le droit d'auteur du Canada, et notre gouvernement a tenu sa promesse. Nous avons présenté et fait adopter un projet de loi qui établit un équilibre entre les besoins des créateurs et ceux des consommateurs. Mais il ne s'agit bien sûr que d'une partie de la solution recherchée.

[*Français*]

Le Canada continue d'ouvrir de nouveaux marchés et de stimuler le commerce à l'échelle mondiale. Comme vous le savez, le gouvernement a récemment signé deux ententes commerciales, qui sont les plus complètes de l'histoire, avec la Corée et avec l'Union européenne. Cette dernière entente nous donnera un accès préférentiel à un marché de plus de 500 millions de consommateurs et à ses 17 billions de dollars d'activité économique annuelle.

[*Traduction*]

Les changements technologiques ont rendu les échanges commerciaux plus rapides et plus évolués. Le monde prend rapidement conscience de l'importance d'avoir des lois modernes, souples et efficaces pour assurer une croissance économique soutenue et la création d'emplois. Nous ne nous contentons plus d'échanger des produits et des ressources avec quelques proches alliés. Dans l'économie contemporaine, nous faisons le commerce de biens matériels et de propriété intellectuelle avec un plus grand nombre de pays et de personnes, et à une fréquence accrue. L'accroissement des échanges commerciaux crée d'excellentes possibilités et nous procure des avantages, mais s'accompagne aussi de responsabilités. Lorsque nous tentons d'optimiser ces possibilités, nous ne pouvons pas ignorer les risques accrus liés au vol et à la revente de propriété intellectuelle canadienne. Nous avons déjà pris les mesures nécessaires pour harmoniser les lois canadiennes sur le droit d'auteur avec les normes internationales.

Comme le comité le sait bien, puisqu'il a étudié la question à plusieurs reprises, il reste du travail à faire pour que les biens qui ne respectent pas les lois du Canada ne puissent pas entrer au pays à des fins de vente commerciale. En plus de nuire aux activités des entreprises canadiennes légitimes, ces biens représentent trop souvent une menace pour la santé et le bien-être des familles canadiennes.

The bill that's before you will amend the Trade-marks Act and the Copyright Act and will give rights holders, border service officers and law enforcement officers the tools they need to work together to directly confront the growing threat of international counterfeiting and piracy. In today's world, intellectual property rights are at constant risk. Counterfeit and pirated goods are increasingly finding their way through our borders and into the Canadian market. The retail value of counterfeit goods seized by the RCMP has steadily increased from \$7.6 million in 2005 to \$38 million in 2012. That's a 400 per cent increase within only seven years. That is money and jobs that are being taken away from Canadians.

To give you a context, let me also explain how counterfeit goods can impact our lives.

First of all, counterfeit goods can threaten the health and safety of Canadians. We are not talking just about counterfeit Gucci bags that are sold on the street. Counterfeit airbags, toothpaste, children's toys, and food and beverages all are illegal products that can put the health and safety of Canadians at risk.

[*Translation*]

Second, there is a direct link between counterfeit goods and organized crime. Criminal groups use the profits from pirated goods to fund other criminal activities.

[*English*]

Third, counterfeit and pirated goods are a threat to economic growth and jobs. When counterfeiters steal intellectual property, it is Canadian businesses that are most affected. This is not just through lost revenue from products gone unsold, but also the damage done to brand integrity. When criminals bring counterfeit goods into the country, they are looking to make a quick profit, and they tarnish the strong reputations forged by quality Canadian brands.

Take for example Canada Goose, which has built a reputation as a world-leading manufacturer of high-quality winter wear. Here is a company that has spent valuable time, energy and money to create a brand that is known all over the world and is synonymous with quality. Canada Goose's branding continues to take a hit from subpar knock-offs coming into Canada from abroad. Here is an example of a counterfeit Canada Goose jacket. I have here, by the way, also a counterfeit Canadian hockey sweater, which is good quality and not far off from what the real ones actually look like. But when they fall apart after the first couple of washings and kids get upset, you can imagine how the retailers and creators of these products feel when kids come back

Le projet de loi à l'étude modifie la Loi sur les marques de commerce et la Loi sur le droit d'auteur et il donne aux titulaires de droits, aux agents des services frontaliers et aux organismes d'application de la loi les outils dont ils ont besoin pour travailler ensemble afin d'affronter directement la menace grandissante posée par la contrefaçon et le piratage à l'échelle internationale. De nos jours, la propriété intellectuelle est constamment exposée à des risques. Les produits contrefaits et piratés franchissent de plus en plus nos frontières et entrent sur le marché canadien. La valeur au détail des produits contrefaits saisis par la GRC augmente de façon constante; elle est passée de 7,6 millions de dollars en 2005 à 38 millions de dollars en 2012. Il s'agit là d'une augmentation de 400 p. 100 en seulement sept ans. Il s'agit d'argent et d'emplois dont sont privés les Canadiens.

Permettez-moi de vous expliquer quelle incidence les produits contrefaits ont sur nos vies.

Premièrement, les produits contrefaits menacent la santé et la sécurité des Canadiens. Nous ne parlons pas seulement des sacs Gucci contrefaits qui sont vendus dans la rue. Les coussins de sécurité gonflables, le dentifrice, les jouets d'enfant et les boissons et aliments contrefaits sont tous des produits illégaux qui peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

[*Français*]

Deuxièmement, il existe un lien direct entre les produits contrefaits et le crime organisé. Les groupes criminels utilisent les profits générés par les produits piratés pour financer d'autres activités criminelles.

[*Traduction*]

Troisièmement, les produits contrefaits et piratés constituent une menace pour la croissance économique et la création d'emplois au Canada. Lorsque les fabricants de produits contrefaits volent la propriété intellectuelle à des fins commerciales, ce sont les entreprises canadiennes qui sont les plus touchées. Il ne s'agit pas seulement de la perte de revenus découlant de produits non vendus, mais aussi des dommages causés à l'intégrité de la marque. Lorsque les criminels importent des produits contrefaits au pays, ils cherchent à réaliser des profits rapidement et ils entachent la solide réputation des marques canadiennes de qualité.

Prenons l'exemple de Canada Goose, qui s'est forgé une réputation de chef de file mondial en tant que fabricant de vêtements d'hiver de grande qualité. Cette entreprise a consacré de l'énergie, de l'argent et un temps précieux à la création d'une marque qui est maintenant reconnue mondialement et qui est synonyme de qualité. La marque Canada Goose continue de souffrir énormément des contrefaçons de mauvaise qualité qui entrent au Canada. Voici un exemple de manteau Canada Goose contrefait. J'ai également ici un chandail de hockey canadien contrefait, qui est de bonne qualité et qui ressemble assez aux vrais chandails. Mais on peut imaginer comment les détaillants et les créateurs des produits originaux se sentent quand les produits

with products to their parents that have fallen apart because they're counterfeit or they've been built with materials that are dangerous to their health.

Kevin Spreekmeester, Vice-President of Global Marketing at Canada Goose and Co-chair of the Canadian Intellectual Property Council, has said: "Canadians have long been victims to the illicit counterfeit trade and the new measures announced today should be welcome news for consumers, businesses and retailers alike."

[*Translation*]

Food & Consumer Products of Canada agrees that, and I quote:

Counterfeit goods are a very real threat to the health and safety of Canadians. Their presence in the marketplace poses a risk to Canadians and hurts our economy. Our members applaud this government for taking strong and decisive action to address this.

[*English*]

The Canadian Manufacturers and Exporters also said, "We congratulate the government on taking action to improve the business conditions for companies investing and creating jobs right here in our communities."

So the need for the legislation is quite clear. The legislation that's before you for deliberation will give Canadian rights holders and law enforcement the tools they need to confront this threat at the border and to take action against those who profit from the trade of counterfeit and pirated goods. It will give the authority to border officers to detain suspected counterfeit shipments and notify rights holders of the detention of those goods, whether the suspected goods are being imported or exported, in either direction.

It will create a new process called a request for assistance, which will allow rights holders to work with border officers and request that they detain commercial shipments suspected of entailing counterfeit goods.

Mr. Chair, we undertook serious study and debate of this legislation before the Parliament of Canada on the house side. The Standing Committee on Industry, Science and Technology amended the bill to make it stronger and to respond to stakeholder comments that had been raised. Bill C-8 also received, I should point out, all-party support coming out of the Parliament of Canada, and I think that we can agree that these changes are certainly necessary and long overdue. So this legislation has been studied. I gather there has been some frustration noted about the shortness of time of the proposed examination of this legislation. Obviously it's up to this committee to decide its timelines. But the legislation is overdue.

tombent en morceaux après quelques lavages parce qu'ils sont contrefaits ou qu'ils ont été fabriqués avec des matières dangereuses pour la santé.

Kevin Spreekmeester, vice-président du marketing global chez Canada Goose et coprésident du Conseil canadien de la propriété intellectuelle, a déclaré : « Les Canadiens ont longtemps été les victimes du commerce illicite de produits contrefaits, et les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui sont une bonne nouvelle pour les consommateurs, les entreprises et les détaillants ».

[*Français*]

L'association des Produits alimentaires et de consommation du Canada affirme ce qui suit, et je cite :

Les produits contrefaits représentent une menace réelle pour la santé et la sécurité des Canadiens. Leur présence sur le marché pose un risque pour les Canadiens et nuit à notre économie. Nos membres félicitent le gouvernement de prendre des mesures fermes et décisives pour s'attaquer aux biens contrefaits.

[*Traduction*]

Manufacturiers et Exportateurs du Canada a également déclaré : « Nous félicitons le gouvernement des mesures qu'il a prises afin d'améliorer les conditions commerciales des entreprises qui investissent et qui créent des emplois ici même, dans nos collectivités ».

Il est évident que le projet de loi dont vous êtes saisis est nécessaire. Il fournira aux titulaires de droits et aux organismes d'application de la loi du Canada les outils dont ils ont besoin pour lutter contre cette menace à la frontière et prendre des mesures contre ceux qui tirent profit du commerce de produits contrefaits et piratés. Il confèrera aux agents des services frontaliers le pouvoir de retenir des envois s'ils soupçonnent qu'ils contiennent des produits contrefaits et d'aviser les titulaires de droits de la retenue, et ce, que les marchandises suspectes soient importées ou exportées.

Il créera un nouveau processus appelé demande d'aide, qui permettra aux titulaires de droits de collaborer avec les agents des services frontaliers et de leur demander de retenir les envois commerciaux contenant probablement des produits contrefaits.

Monsieur le président, ce projet de loi a fait l'objet d'une étude et d'un débat approfondis à la Chambre des communes. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie a apporté des amendements au projet de loi pour le rendre plus robuste et répondre aux commentaires des parties concernées. Je dois souligner que le projet de loi C-8 a aussi reçu l'appui de tous les partis au Parlement du Canada. Je crois que nous pouvons affirmer que ces changements sont nécessaires et attendus depuis longtemps. Cette mesure législative a fait l'objet d'une étude. Je crois que la courte période proposée pour l'étude du projet de loi suscite du mécontentement. Il revient évidemment au comité de décider de son échéancier. Mais ce projet de loi s'impose depuis

It was given thorough study on the house side. We did accept reasonable amendments from opposition parties about how the legislation can be improved, and they were certainly taken into account. And ultimately when the legislation was put before Parliament for a full vote, it had the support of all Conservative, all Liberal and all New Democrat members of Parliament.

So I would certainly urge all members of this committee to pass this legislation to ensure that Canadian rights holders, customs officers and law enforcement have the tools they need to fight counterfeiting and piracy domestically and at our borders. Thank you very much for your time.

The Chair: Thank you for that opening statement.

The minister will be with us until approximately 11:30. Other members of the augmented panel will be with us for the whole time.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, Mr. Minister. I have two questions. First, in your speech, you spoke about an increase from \$7.6 million in 2005 to \$38 million in 2012. I find it absolutely absurd to believe that the counterfeit goods market in Canada is only \$38 million. I would put it rather in the hundreds of millions.

What steps do we have to take to reduce this problem? You also say that combating counterfeit goods is good news for consumers, for business and for retailers. Which individuals will suffer the consequences in large chain stores like Costco, for example, if they have counterfeit goods, in comparison to small gift shops where most counterfeit items are likely to be found? Is it the person selling them? Which individuals will be arrested and who will do that? What mechanism to stop counterfeiting will be used?

Mr. Moore: It is complex. It depends on the circumstances and the details of the investigation. The individuals are the ones who pay, who handle the products and who have received benefits from the transactions. The investigators will determine the best way of finding those who have profited from this criminal act.

As for your first question, my answer is yes. Those amounts come to us from the RCMP and, in my opinion, they are probably much higher. That is the information we have at the moment. If the legislation were already in place, as it is in other countries, the amount would be much higher because we would have the ability to conduct the necessary investigations.

longtemps; il a fait l'objet d'un examen approfondi du côté de la Chambre. Nous avons accepté les amendements raisonnables qui ont été présentés par les partis de l'opposition afin de l'améliorer; nous en avons tenu compte. Et lorsque la mesure législative a été présentée au Parlement pour être mise aux voix, elle a reçu l'appui de tous les députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates.

Je demande donc instamment à tous les membres du comité d'approuver le projet de loi afin que les titulaires de droits canadiens, les agents des services frontaliers et les organismes d'application de la loi disposent des outils nécessaires pour lutter contre la contrefaçon et le piratage à l'intérieur du pays et à nos frontières. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

Le président : Je vous remercie de votre déclaration.

Le ministre sera avec nous jusqu'à 11 h 30 environ. D'autres témoins resteront pour toute la durée de la séance.

[*Français*]

La sénatrice Hervieux-Payette : Bienvenue, monsieur le ministre. J'aurais deux questions. Premièrement, dans votre discours, vous parlez d'une augmentation de 7,6 millions de dollars en 2005 à 38 millions de dollars en 2012. Je trouve qu'il est absolument aberrant de croire que le marché des produits contrefaits au Canada représente uniquement 38 millions de dollars. J'irais plutôt dans les centaines de millions de dollars.

Quelles mesures devons-nous prendre pour faire diminuer ce problème? Vous dites également que le fait de combattre la contrefaçon de produits est une bonne nouvelle pour les consommateurs, les entreprises et les détaillants. Quelles personnes en subiraient les conséquences dans les grandes chaînes de magasins, comme Costco, par exemple, s'il y avait des produits contrefaits, en comparaison des petites boutiques de cadeaux où l'on risque de retrouver le plus d'articles contrefaits? Est-ce celui qui les vend? Quelles personnes seront arrêtées et par qui le seront-elles? Quel mécanisme sera utilisé pour stopper la contrefaçon?

M. Moore : C'est complexe. Cela dépend des circonstances, des détails qui concernent l'enquête. Ce sont ceux qui paient, qui ont géré les produits et qui ont reçu des bénéfices liés à ce commerce. Les enquêteurs détermineront la meilleure façon de trouver ceux qui ont profité de cet acte criminel.

À votre première question, je réponds, oui. Ces montants nous viennent de la GRC et, à mon avis, ils sont probablement beaucoup plus élevés. C'est ce que nous avons comme information jusqu'à présent. Si la loi était déjà en place, comme c'est le cas dans d'autres pays, ce montant serait beaucoup plus élevé, car nous aurions la capacité de faire de telles enquêtes.

[English]

This bill will create disincentives for those who try to engage in this kind of business practice. Superintendent, perhaps you want to speak to the scale of the investments I mentioned — the growth of 400 per cent. The senator suggested that may be an underselling of the facts.

Superintendent Jean Cormier, Director, Federal Coordination Centres, Royal Canadian Mounted Police: Yes, certainly. I would like to highlight that when statistics are provided, it's not always a good way to measure the scope of the problems.

[Translation]

I am sorry, I will continue in French. Releasing the statistics provides an indication of what we have detected, but it does not necessarily indicate the magnitude of the problem. The figures we release come only from what we have discovered. We recognize that what we have discovered usually represents only a small part of what is going on.

As for effective steps to combat the problem, new legislative measures are necessary. There are already court cases under way that demonstrate the results of these kinds of investigations. New legislation would give us additional tools that will help us in combating this plague, in collaboration with our partners like the Canadian Border Services Agency.

[English]

Mr. Moore: It is a valuable point, senator; and some international data is relevant. In 2012, keeping in mind the Canada-Europe free trade agreement, border officials from the European Union detained over 90,000 shipments containing almost 40 million articles. This represents a value of almost 900 million euros or \$1.3 billion. The number of seizures of counterfeit and pirated goods conducted by U.S. custom officials in 2012 reached almost 23,000 with a retail value of \$1.2 billion. Counterfeit alcohol in the U.K. was approximately \$2 billion per year. Over one in five Japanese companies sustained losses from counterfeiting in 2011.

Globally, this is a serious problem. Of course as you all know, we've gone from Canada having binding free trade agreements with five countries to 43 just in the last couple of years; so this area certainly needs addressing.

[Traduction]

Ce projet de loi aura pour effet de dissuader les gens qui voudraient se livrer à ce genre de pratique commerciale. Monsieur Cormier, peut-être pourriez-vous parler de l'ampleur des investissements que j'ai mentionnés — l'augmentation de 400 p. 100. La sénatrice indique qu'à son avis, on sous-estime les faits.

Surintendant Jean Cormier, directeur, Centres de coordination de la police fédérale, Gendarmerie royale du Canada : Oui, certainement. Je tiens à souligner que les statistiques ne sont pas toujours un bon moyen de mesurer l'ampleur des problèmes.

[Français]

Je m'excuse, je vais reprendre en français. Déjà, l'exposé des statistiques donne une indication de ce qu'on a détecté, mais cela n'indique pas nécessairement l'ampleur du problème. Les montants que nous affichons proviennent seulement de ce que nous avons découvert. Nous reconnaissons que ce que nous détectons ne représente qu'une petite portion, habituellement, de ce qui se passe.

Pour ce qui est de prendre des mesures efficaces pour contrer ce problème, de nouvelles mesures législatives sont nécessaires. Il y a déjà des procès en cours qui démontrent les résultats de ce type d'enquête. De nouvelles lois nous donneront des outils supplémentaires qui nous aideront à combattre ce fléau en collaboration avec nos partenaires, dont l'Agence des services frontaliers du Canada.

[Traduction]

M. Moore : C'est un bon argument, et certaines données internationales sont pertinentes. En 2012, compte tenu de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe, les autorités frontalières de l'Union européenne ont retenu plus de 90 000 envois contenant près de 40 millions d'articles. Cela représente une valeur de près de 900 millions d'euros, ou 1,3 milliard de dollars. Les autorités douanières américaines ont effectué près de 23 000 saisies de produits contrefaits et piratés en 2012, pour une valeur au détail de 1,2 milliard de dollars. La valeur de l'alcool contrefait était d'environ 2 milliards de dollars par année au Royaume-Uni. Plus d'une entreprise japonaise sur cinq a subi des pertes liées à la contrefaçon en 2011.

C'est un problème important à l'échelle mondiale. Comme vous le savez tous, il y a seulement quelques années, le Canada avait des accords de libre-échange contraignants avec cinq pays, alors qu'actuellement, il en a avec 43 pays; c'est donc un aspect sur lequel il faut se pencher.

Senator Black: I have two questions for you, minister. My first question relates to interventions made to various members of this committee from our friends in the U.S. suggesting that the bill should go further to empower our officials with the authority to examine goods in transit to the U.S. Are you able to respond to that?

Mr. Moore: Yes. I've met with Ambassador Heyman, and Secretary Pritzker was in Ottawa. I spoke with her on the subject matter in Washington, D.C., last month as well.

The main objective of Bill C-8 is to protect the Canadian marketplace; and goods destined for the Canadian marketplace will be confronted. Frankly, the short answer is that we don't have a customs union with the United States. We're a country of 35 million people. We have 293,000 kilometres of coastline; we have the longest and most commercially successful border on the planet with the United States; and we don't have a customs union. It's a bit of a stretch for someone in the American administration — I made this clear to them — to ask the Government of Canada and the Canadian taxpayers to act as a border filter for all goods destined for the U.S. market.

We have procedures in place that will stop goods going into the United States. The Food and Drugs Act, the Canada Consumer Product Safety Act, the Transportation of Dangerous Goods Act and the Criminal Code provide powers to the CBSA, Canada Border Services Agency, and the RCMP to stop goods headed to the United States that may cause any damage possibly to an individual or to public health and safety and so on. The idea that Canada would act as a customs agent for the United States, frankly, is not on the table. The scope of the bill will protect Canadians and the Canadian domestic market; and we think this bill achieves that goal.

Senator Black: Certainly, this is important proposed legislation; I clearly accept that. To my colleague's point, quite clearly there's more work to be done. Therefore, it becomes a question of resources.

Second, do the CBSA and those empowered to enforce the legislation have the appropriate human and financial resources to do the work envisioned by this bill?

Mr. Moore: Yes. Testimony and evidence were provided to that effect at the house committee. I'll certainly invite Mr. Hill and Mr. Cormier to double down on what was said previously in a minute.

I would also point out the international scope as well. The scope of Bill C-8 was requested of the Government of Canada in order for us to have a seat at the table for the Trans-Pacific Partnership. Our relationship with the United States on these cross-border issues in everything we've done from the Beyond the Border agreement, the Windsor-Detroit crossing and the twinning of the Ambassador Bridge, and the Regulatory Cooperation

Le sénateur Black : J'ai deux questions à vous poser, monsieur le ministre. La première porte sur les interventions faites auprès de divers membres de ce comité par nos amis américains, qui laissent entendre que le projet de loi devrait aller plus loin et donner le pouvoir à nos agents d'examiner les marchandises en transit vers les États-Unis. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Moore : Oui. J'ai rencontré l'ambassadeur Heyman et la secrétaire Pritzker, qui était à Ottawa. J'ai également discuté de cette question avec elle le mois dernier à Washington, D.C.

Le projet de loi C-8 vise principalement à protéger le marché canadien; les marchandises destinées au marché canadien seront inspectées. Pour tout dire, nous n'avons pas d'union douanière avec les États-Unis. Nous sommes un pays de 35 millions d'habitants. Nous avons 293 000 kilomètres de côtes; nous avons la frontière la plus longue et la plus rentable de la planète, sur le plan commercial, avec les États-Unis; mais nous n'avons pas d'union douanière. Je trouve un peu exagéré — et je l'ai dit clairement — que des gens de l'administration américaine demandent au gouvernement du Canada et aux contribuables canadiens de filtrer à la frontière toutes les marchandises destinées au marché américain.

Nous avons mis en place des procédures qui permettront d'empêcher certaines marchandises d'entrer aux États-Unis. La Loi sur les aliments et drogues, la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et le Code criminel donnent à l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, et à la GRC le pouvoir de bloquer certaines marchandises destinées aux États-Unis qui peuvent représenter un risque pour une personne ou pour la santé et la sécurité publiques, et cetera. Honnêtement, l'idée que le Canada serve d'agent douanier pour les États-Unis n'est pas du tout envisagée. Nous estimons que le projet de loi permettra, par sa portée, de protéger les Canadiens et le marché intérieur canadien.

Le sénateur Black : Il s'agit certes d'un projet de loi important; j'en conviens tout à fait. Au sujet du point abordé par ma collègue, je dirais qu'il reste clairement du travail à faire. Par conséquent, cela devient une question de ressources.

Ma deuxième question est la suivante. L'ASFC et les organismes ayant le pouvoir de faire appliquer la loi ont-ils les ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir ce qui est prévu dans ce projet de loi?

M. Moore : Oui. Le comité de la Chambre a entendu des témoignages en ce sens. Je demanderai dans un instant à M. Hill et à M. Cormier de vous en dire plus au sujet de ce qui s'est déjà dit sur cette question.

Je voudrais également souligner la portée internationale du projet de loi C-8; c'est ce qui avait été exigé du gouvernement du Canada afin que nous puissions participer aux négociations sur le Partenariat transpacifique. Nous avons entretenu de bonnes relations et travaillé très efficacement avec le gouvernement américain relativement à ces enjeux transfrontaliers dans tous les dossiers — que ce soit l'entente Par-delà la frontière, le

Council, we've worked very well with the U.S. government, effectively to "de-thicken" the existing border between Canada and the United States. And we think we've done that well.

This proposed legislation contributes to a more effective relationship between Canada and the United States on raising Canada to the international standard and meeting the standard that the American government asked the Government of Canada to meet in order for us to move forward with our participation in the Trans-Pacific Partnership negotiations. We've checked all the necessary boxes and are doing what is appropriate to protect the Canadian marketplace.

On the question of resources, I turn to Mr. Hill and Mr. Cormier to speak for themselves.

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch, Canada Border Services Agency: Thank you very much, minister. Yes, the agency is sufficiently resourced effectively to implement this proposed legislation. The CBSA has some 5,600 border service officers working on a day-to-day basis, screening commercial shipments that come into this country. The agency currently administers some 90 pieces of legislation on behalf of the Government of Canada, and this legislation would give the CBSA the authority to proactively temporarily detain shipments that are suspected of containing counterfeit or pirated goods. We would integrate that work into our current practices, and we believe that we have the officers and the training required for them to carry out this work in a very professional manner.

[Translation]

Senator Ringuette: Good morning, Mr. Minister. I live in a community in New Brunswick on the border with the state of Maine. I quite agree with your position on the American border services. There are limits.

[English]

One of the first questions I have is on the data that you gave us earlier in regard to what is happening in the EU, particularly in the U.K. Does that data also give you where these shipments are coming from?

Mr. Moore: Some of it does, some of it doesn't. Mr. Hill or Mr. Halucha might want to speak about some of the data and the international dynamic of where goods are coming from. We know one large source, which is pretty self-evident.

Mr. Hill: The information we do have clearly indicates that currently and in the recent past China, including Hong Kong, and Singapore, India and Pakistan are some of the primary sources for counterfeit and pirated goods that are coming not only to Canada but to North America.

Passage Windsor-Detroit et l'ajout d'une travée au pont Ambassador ou le Conseil de coopération en matière de réglementation —, afin de faciliter la circulation à la frontière existante entre le Canada et les États-Unis. Et nous estimons avoir bien réussi.

Le projet de loi permet d'établir une relation plus efficace de collaboration entre le Canada et les États-Unis pour harmoniser les lois canadiennes avec les normes internationales et pour atteindre la norme que le gouvernement américain a demandé au gouvernement du Canada de respecter afin de participer aux négociations sur le Partenariat transpacifique. Nous avons fait tout ce qui était requis et nous faisons tout ce qu'il faut pour protéger le marché canadien.

Pour ce qui est des ressources, je vais laisser MM. Hill et Cormier vous répondre.

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada : Merci beaucoup, monsieur le ministre. L'agence dispose de suffisamment de ressources pour mettre en œuvre le projet de loi. L'ASFC a quelque 5 600 agents des douanes qui inspectent quotidiennement les envois commerciaux qui entrent au pays. Elle administre quelque 90 mesures législatives au nom du gouvernement du Canada, et le présent projet de loi l'autoriserait à agir de manière proactive en retenant temporairement des envois que les agents des douanes soupçonnent de contenir des produits contrefaits ou piratés. Nous intégrerons cet aspect dans nos pratiques actuelles, et nous croyons avoir à notre disposition les agents et la formation requise pour eux en vue d'accomplir cette tâche de manière très professionnelle.

[Français]

La sénatrice Ringuette : Bonjour, monsieur le ministre. Je vis dans une collectivité au Nouveau-Brunswick qui agit aussi comme communauté frontalière de l'État du Maine. Je suis tout à fait d'accord avec votre position concernant les services frontaliers américains. Il y a des limites.

[Traduction]

L'une de mes premières questions porte sur les données que vous nous avez mentionnées plus tôt concernant ce qui se passe dans l'UE, en particulier au Royaume-Uni. Les données vous permettent-elles également de connaître la provenance des envois?

M. Moore : C'est possible dans certains cas, mais ce ne l'est parfois pas. MM. Hill ou Halucha pourraient vous parler de certaines données et de la dynamique internationale quant à la provenance des produits. Nous savons que beaucoup de produits proviennent d'un pays en particulier; cela va de soi.

M. Hill : Les renseignements dont nous disposons nous indiquent clairement qu'actuellement et au cours des dernières années les produits contrefaits et piratés qui entrent au Canada et en Amérique du Nord proviennent principalement de la Chine, y compris Hong Kong, de Singapour, de l'Inde et du Pakistan.

We have very good relationships certainly at an agency-to-agency level with our counterparts in U.S. Customs and Border Protection, as well as with the Mexican customs officials, and they're seeing similar patterns of illicit trade.

Senator Ringuette: You already have a target of incoming shipments that you can focus on in regard to policing counterfeit goods, do you?

Mr. Hill: I think, yes, we have a good domain awareness of the threats and the patterns that need to be addressed further through these enhanced tools that we would receive through this legislation.

Senator Ringuette: Do we have any evidence that some counterfeiting is being made in Canada for the Canadian market? That's also a question mark in regard to this issue.

Mr. Moore: Sure. Intellectual property violations do happen all the time. There are people who would take DVDs and CDs, for example, and burn them and stamp them illegally and rip off our artists. I know you in particular have spoken in the past and been quite articulate on the need to protect our artists from that kind of theft that happens in Canada as well.

The copyright modernization act protects goods within Canada. This is legislation that protects goods that are being shipped out of Canada or goods that are coming into Canada. But I have no doubt that there are goods beyond the cultural community that are being manufactured in Canada and sent elsewhere. Goods are captured at the Canada-U.S. border quite frequently.

I'm not sure if you want to give examples of some of the things you've caught in your nets over the years.

Mr. Cormier: Yes, I sure can. Over recent years the RCMP has conducted investigations in Canada, in partnership with CBSA, which related to the counterfeit manufacturing of goods in Canada. I have a couple of examples here that I can provide. In one of them in particular, back in February 2014, charges were laid in relation to a clandestine lab that was dismantled in Longueuil, Quebec, by the RCMP and also CBSA. Upon investigation, steroid and substances that could have been used to produce over 280,000 counterfeit pills of a prescription-type drug were identified. The investigation was conducted in collaboration with CBSA, as I mentioned, and the Longueuil police service and led to the seizure of more than 15,000 counterfeit pills, 22,000 steroid pills and 5 litres of liquid steroid. The packaging quality of the various products looked deceptively similar to real packaging, and the seal and label used for those products would have led a consumer to believe they were legitimate products.

Senator Ringuette: When you state there was \$38 million worth of counterfeit goods in 2012, would that include both what is made in Canada and also shipments from foreign countries coming into Canada?

Mr. Cormier: Yes, the statistics for the RCMP that produced those numbers would combine those, correct.

Nous entretenons certainement de très bons rapports avec nos homologues américains et mexicains qui constatent aussi des tendances similaires quant au commerce illicite.

La sénatrice Ringuette : Vous avez déjà une idée des envois qui entrent au pays et sur lesquels vous pouvez mettre l'accent en ce qui concerne les produits contrefaits, n'est-ce pas?

M. Hill : Oui. Nous avons une bonne idée des menaces et des tendances dont nous devons nous occuper davantage grâce aux outils améliorés que le projet de loi mettra à notre disposition.

La sénatrice Ringuette : Savons-nous si des produits contrefaits sont fabriqués au Canada pour le marché canadien? Il y a aussi un gros point d'interrogation à cet égard.

M. Moore : En effet. Les violations de la propriété intellectuelle sont monnaie courante. Des gens gravent et répliquent illégalement des DVD et des CD, par exemple, et volent nos artistes. Je sais que vous vous êtes notamment déjà exprimée sur la nécessité de protéger nos artistes de ce type de vol qui se fait également au Canada.

La Loi sur la modernisation du droit d'auteur protège les produits en sol canadien. Cette mesure législative protège les produits qui sont expédiés à l'étranger et importés au Canada. Je suis persuadé que d'autres produits — outre les produits liés à la culture — sont aussi fabriqués au Canada et expédiés à l'étranger. Des produits sont très fréquemment saisis à la frontière canado-américaine.

Je ne sais pas si vous voulez donner des exemples de produits que vous avez saisis au fil des ans.

M. Cormier : Oui, bien entendu. Au cours des dernières années, la GRC a mené des enquêtes au Canada en partenariat avec l'ASFC concernant la production de produits contrefaits au Canada. Je peux vous donner deux ou trois exemples. En février 2014, des accusations ont été déposées relativement à un laboratoire clandestin qui a été démantelé à Longueuil, au Québec, par la GRC et l'ASFC. L'enquête a permis de saisir des stéroïdes et des produits qui auraient pu être utilisés pour fabriquer plus de 280 000 comprimés contrefaits d'un médicament d'ordonnance. Elle a été menée en collaboration avec l'ASFC, comme je l'ai mentionné, et le service de police de la ville de Longueuil et a permis de saisir plus de 15 000 comprimés de médicaments contrefaits, 22 000 comprimés de stéroïdes et 5 litres de stéroïdes liquides. La qualité de l'emballage des divers produits était à s'y méprendre avec l'emballage réel, et les sceaux scellés et les étiquettes laissaient croire aux consommateurs qu'il s'agissait bel et bien de produits licites.

La sénatrice Ringuette : Lorsque vous dites que vous avez saisi 38 millions de dollars de produits contrefaits en 2012, cela inclut-il les produits faits au Canada et les envois importés au Canada?

M. Cormier : Oui. Les statistiques de la GRC à cet égard incluent ces deux éléments. C'est exact.

Senator Ringuette: But that would not include the Border Services' statistics, or yes?

Mr. Cormier: I'm not sure. Would they include your statistics?

Mr. Hill: I think it would. I'd have to actually verify the answer to the question, but my sense is that it would include some of the statistics that relate to the CBSA.

Senator Eaton: Thank you, minister, for coming.

You've made mention a couple of times about Canada's free trade deals and specifically with the TPP, and gentlemen, you talked about China, Singapore and Pakistan, all which are very much a part of the TPP. Will you have agreements and do we have agreements with the EU, for instance, to work with their police? Is it going to be hard for countries like China's own law enforcement to crack down on the counterfeit? Will you have relationships with them, or will you have to wait until the goods actually get to the Canadian border to crack down on them?

Mr. Moore: How do I say this diplomatically? With some countries, where there's a will there's a way. I'll say that. With other countries, yes, we do have obviously much friendlier and cooperative arrangements when it comes to the sharing of information. Obviously the entire effort of the Beyond the Border agreement is to try to do that, to share information with the United States because of the fluency of our economic opportunities, north and south, across our border.

Of course it's a very different relationship in our ports of entry, for example, at the Port of Vancouver and the shipment of container goods and commercial goods coming in. One thing that's important to point out is that this legislation is about commercial exchanges, not somebody who on an individual basis goes to a country, visits a market that may have sketchy goods and comes back with a product. This is about commercial quantities. Frankly, otherwise, it would be impossible for Canada to have any kind of relationship with people moving in and out of countries around the world.

Of course when you visit a country, you have to obey the laws of those countries and not violate the intellectual property laws that impact domestically in those countries.

Yes, obviously we work on having a more fluid and effective trading relationship with all countries in the world, including sharing of information, but I do think it's important to underline, again, that this legislation is bringing us up to the international standard that other countries already impose on themselves. Other countries have mirrored legislation to this that is protecting their consumers from batteries like this that catch fire when you put them in your phone. We don't have these protections. We need these protections for our domestic market.

La sénatrice Ringuette : Par contre, cela n'inclut pas les statistiques de l'ASFC, n'est-ce pas, ou est-ce que je me trompe?

M. Cormier : Je n'en suis pas certain. Cela inclut-il vos statistiques?

M. Hill : Je crois bien. Je devrai en fait vérifier l'information, mais j'ai l'impression que cela inclurait certaines statistiques de l'ASFC.

La sénatrice Eaton : Merci de votre présence, monsieur le ministre.

Vous avez mentionné à quelques reprises les accords de libre-échange du Canada, en particulier le PTP, et vous, messieurs, avez parlé de la Chine, de Singapour et du Pakistan, soit des pays qui font partie du PTP. Avez-vous des ententes ou avons-nous des ententes de collaboration avec les forces policières de l'UE, par exemple? Les forces de l'ordre de certains pays, dont la Chine, auront-elles de la difficulté à lutter contre la contrefaçon? Communiquerez-vous avec ces pays ou devrez-vous attendre que les produits arrivent à la frontière canadienne pour sévir contre les responsables?

M. Moore : Comment le dire avec diplomatie? En ce qui a trait à certains pays, s'il y a une volonté de le faire, nous le ferons; voilà pour ça. Avec d'autres pays, nous avons évidemment des relations plus amicales et des ententes de coopération relativement à l'échange de renseignements. L'objectif de l'entente Par-delà la frontière est évidemment d'essayer de justement échanger des renseignements avec les États-Unis, en raison de la fluidité des possibilités économiques entre nos deux pays.

Évidemment, la situation est tout autre dans nos ports d'entrée, comme le Port de Vancouver, en ce qui a trait aux conteneurs de produits et aux marchandises commerciales qui entrent au pays. Il est notamment important de souligner que le présent projet de loi vise les échanges commerciaux et non un particulier qui en voyage achète des produits louches dans un marché et qui les rapporte au Canada. Le projet de loi concerne les produits en grande quantité. Autrement, il serait impossible pour le Canada d'avoir une quelconque relation avec les gens qui voyagent d'un pays à l'autre dans le monde.

Lorsque vous visitez un pays, vous devez respecter les lois en vigueur dans ces pays et ne pas violer les lois sur la propriété intellectuelle qui ont des répercussions dans ces pays.

Nous nous appliquons évidemment à avoir des relations commerciales plus fluides et plus efficaces avec tous les pays dans le monde, ce qui inclut l'échange de renseignements, mais je crois qu'il importe de réaffirmer que le présent projet de loi nous permettra de nous aligner sur la norme internationale que d'autres pays ont déjà adoptée eux-mêmes. D'autres pays ont des mesures législatives semblables à la nôtre qui protègent leurs consommateurs des batteries qui peuvent prendre feu, lorsque vous les installez dans votre téléphone cellulaire. Nous n'avons pas de telles protections; nous en avons besoin dans notre marché intérieur.

Senator Eaton: When you talk about international standards, does that mean that most countries in the TPP are also up to international standards?

Mr. Moore: They are. We are ascending up to the standard in order to be at the table. Certainly there are questions of enforcement — enforcement sincerity, enforcement capacity and enforcement dynamics in legislation that is different in jurisdictions around the world, to be sure, and we're always mindful of that and it's always a pursuit. Not to put too fine a point on it, we are lagging behind where we need to be domestically.

Senator Eaton: That's very diplomatic, minister.

Mr. Moore: We'll see how it gets translated by the media, but thank you.

Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch, Industry Canada: Adding to the minister's comments about information sharing with other countries, one of the key aspects of this bill is that it will provide ex officio authority to border agents, allowing them to stop goods or temporarily detain goods.

It also puts in place the RFA system that the minister mentioned in his opening. This will effectively allow rights holders to register their information at the border, which will be an extremely powerful tool for border agents to share that information. If they have registered marks on there, it will be easy for them to consult what's in the database and have discussions and information exchanges with customs officials in other jurisdictions.

These are two examples of how this bill will support international efforts to deal with counterfeiting.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you for joining us, Mr. Minister, and thanks also to your colleagues. We are dealing with an important bill.

You mentioned the fact that Canada is on a list of countries not taking necessary measures against counterfeiting and the fact that we are a little behind in complying with international standards. Do you believe that, given this bill and the budgets we have allocated, we will be able to catch up and correct the problem? Is this enough?

Mr. Moore: Yes, it was our objective from the start to adopt policies that would put us in the forefront on the international stage. We have to look at the experience of other countries and the lessons we can learn from the policies already in place in some other parts of the world. Of course, our approach will allow Canada to reach those standards in our role as a G7 country that

La sénatrice Eaton : Lorsque vous parlez des normes internationales, cela signifie-t-il que la majorité des pays du PTP ont également adopté ces normes?

M. Moore : En effet. Nous nous alignons sur cette norme en vue d'être à la table. Il y a certes des questions concernant l'application des mesures — la sincérité de l'application et la dynamique et la capacité d'application — qui se fait évidemment de manière différente d'un endroit à l'autre. Nous en sommes toujours conscients, et c'est toujours un objectif. Je ne veux pas trop insister sur cette notion, mais nous accusons un retard sur ce que nous devrions déjà avoir en place au Canada à ce sujet.

La sénatrice Eaton : C'était très diplomate de votre part, monsieur le ministre.

M. Moore : Nous verrons comment ce sera repris par les médias, mais je vous en remercie.

Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique, Industrie Canada : Pour compléter les commentaires du ministre concernant l'échange de renseignements avec d'autres pays, l'un des principaux éléments du projet de loi, c'est qu'il accordera d'office aux agents des douanes le pouvoir de retenir temporairement des produits.

Le projet de loi met en place le système concernant les demandes d'aide dont le ministre a parlé dans son exposé. Cela permettra aux titulaires de droits de communiquer leur information aux services frontaliers, ce qui sera extrêmement utile aux agents des douanes en vue d'échanger des renseignements à cet égard. Si des titulaires de droits présentent des demandes concernant des marques de commerce, il sera facile pour les agents de douanes de consulter la base de données, de discuter avec leurs homologues d'un autre pays et d'échanger des renseignements.

Voilà deux exemples de la manière dont le projet de loi viendra appuyer les initiatives internationales de lutte contre la contrefaçon.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le ministre, et merci à vos collègues de votre présence parmi nous; il s'agit d'un projet de loi important.

Vous avez fait référence au fait que le Canada figure sur une liste selon laquelle on ne prend pas les moyens nécessaires pour contrer la contrefaçon et que l'on est un peu en retard en ce qui concerne le respect des normes internationales. Est-ce que vous croyez que, compte tenu du projet de loi proposé et des budgets que nous avons prévus, nous serons capables de corriger ce retard et cette lacune? Est-ce que cela est adéquat?

M. Moore : Oui, c'était notre objectif dès le début d'adopter des politiques qui étaient aux premiers rangs sur la scène internationale. Il faut regarder l'expérience des autres pays et les leçons que nous pouvons tirer des politiques qui étaient déjà en place dans certaines autres régions du monde. Bien entendu, notre approche permettra au Canada d'atteindre les normes, à titre de

has unprecedented free trade agreements with other countries of the world. We have to find the policies and the amounts of money we need.

I am told that, since our government was elected in 2006, we have increased funding for border services by 26 per cent. It was important to do that. Of course, demands on funding change, but this is one of the government's stated objectives: to do what it takes to get the money we need. The objective of Mr. Hill and his team is to protect our borders. You heard Mr. Hill testify that the agency has the funds it needs as well as the policies and infrastructures it needs to put in place a Canadian approach.

Senator Massicotte: I kind of understand why the parties are not affected; those who profit from the counterfeiting will be. It is important to prohibit counterfeiting if it is unfair and we recognize that it is unfair for those who have made any kind of product. I understand that it is a difficult situation to manage. But why do we allow individuals to buy products that everyone knows are counterfeit? Why is it legal to do that when everyone calls the practice unacceptable and we are going to implement measures to stop it? Is that a political call? In France, for example, it is clear that buying counterfeit projects is against the law, even for individuals. Why is that not the case in Canada?

Mr. Moore: It is illegal to sell them, but these are private rights.

[English]

In Canadian intellectual property law, these are private rights. If you've created this hockey jersey and somebody is selling it and they're counterfeiting your product, you as the creator of the good are protected within Canada under the Copyright Act, and you can pursue someone who is stealing from you.

This legislation would now go after a person who is stealing from you, creating a good and selling it elsewhere in the world, or stealing your idea, creating it in country X and bringing it into Canada.

Those three dynamics, making it and selling it within Canada; making it and exporting it from Canada; making it, selling it from abroad and bringing it into Canada, two of those three criminal acts against your IP will now be covered by virtue of this legislation.

Senator Massicotte: But when the tire hits the road is when the consumer — it's basically greed. It's money. The consumer buys the good. That's where the whole transaction is completed. Why is it not illegal for the consumer, the retailer, the individual, to buy that good? He clearly knows it's an illegal product. Why is that permitted?

pays du G7 qui a des ententes de libre-échange sans précédent avec les autres pays du monde. Il faut trouver les politiques et les sommes nécessaires.

On me dit que, dès 2006, lorsque notre gouvernement a été élu, nous avons augmenté le financement consacré aux services frontaliers de 26 p. 100. C'est quelque chose qui a été important. Sans doute, il y a des demandes de financement qui changent, mais c'est l'un des objectifs du gouvernement, sans doute, de livrer la marchandise pour obtenir les sommes nécessaires. C'est l'objectif de M. Hill et de son équipe de protéger les frontières. Vous avez entendu le témoignage de M. Hill selon lequel l'agence dispose des fonds nécessaires, des politiques et des infrastructures nécessaires pour mettre en place une approche pour le Canada.

Le sénateur Massicotte : Je comprends un peu pourquoi les parties ne sont pas affectées; ce sont ceux qui profitent de la contrefaçon qui le seront. Il est important d'interdire la contrefaçon, si c'est injuste, et on reconnaît que c'est injuste pour ceux qui ont créé un produit quelconque. Je comprends que c'est difficile de gérer cette situation. Mais pourquoi permet-on aux particuliers d'acheter un produit dont tout le monde sait qu'il s'agit d'une contrefaçon? Pourquoi est-ce légal de le faire, alors qu'on qualifie cette pratique d'inacceptable, que l'on va prendre des mesures pour l'arrêter? Est-ce un geste politique? Pourquoi, en France, par exemple, si vous achetez des produits de contrefaçon, il est clair que c'est contre la loi, même pour les particuliers? Pourquoi n'est-ce pas le cas au Canada?

M. Moore : C'est légal de le vendre, mais ce sont des droits privés.

[Traduction]

Dans la loi canadienne sur la propriété intellectuelle, ce sont des droits privés. Si vous avez créé un maillot de hockey et qu'une autre personne contrefait et vend votre maillot, vous êtes protégé, en tant que créateur du produit, au Canada en vertu de la Loi sur le droit d'auteur et vous pouvez intenter des poursuites contre la personne qui vous vole.

Le projet de loi s'attaquerait maintenant à une personne qui vous vole, qui crée un produit et qui le vend ailleurs dans le monde ou qui vole votre idée, crée le produit dans un autre pays et l'importe au Canada.

Parmi ces trois situations, soit fabriquer et vendre un produit au Canada; fabriquer et exporter un produit à partir du Canada; et fabriquer et vendre un produit à l'étranger et l'importer au Canada, deux seront maintenant considérées comme des actes criminels à l'égard de votre PI en vertu du présent projet de loi.

Le sénateur Massicotte : Par contre, il faut passer à l'action lorsque le consommateur... C'est en gros une question de cupidité, d'argent. Le consommateur achète le produit. C'est au moment de l'achat que la transaction est conclue. Pourquoi n'est-ce pas illégal pour le consommateur, le détaillant ou le particulier d'acheter le produit? Les gens sont parfaitement conscients que c'est un produit illicite. Pourquoi est-ce permis?

Mr. Halucha: You're talking about if a retailer is purchasing, the individual purchasing is —

Mr. Moore: No. If Joe comes off the street and goes into a kiosk and buys this one hockey jersey, why isn't the purchaser committing a crime?

Mr. Halucha: The objective here is to deal with the market effects of counterfeiting. There are linkages to innovation. We want to have firms innovating, as the minister said in his opening. If I've spent money to develop a product and it's been undermined in the marketplace, what's effective — and I think this is demonstrated in all sorts of areas of law — is to go after the commercial scale, to get it off the marketplace.

Mr. Moore: There is not much realism here. Are you committing a crime? Yes. But are you necessarily?

If I go in and buy this battery, do I know I'm committing a crime? It's a counterfeit good. There is a plausible deniability; the Canon logo is exactly as the Canon logo is. The font is exactly the same. It's in both official languages, looks like, smells like, probably acts like. I don't know. Are you committing a crime? I suppose.

If somebody wants to buy this jersey for \$25 rather than \$125, which is probably what a typical price would be, are they complicit in it? Maybe, maybe not. Good luck proving it.

Senator Massicotte: I appreciate that, but in a crime, as you know, you have to acknowledge you're making a crime.

In some countries like France, for instance, I brand these. They have a lot of luxury goods and it's their producer.

Canada Goose is a very international product. If we treasure that ingenuity, that creativity, shouldn't we do like other countries where the consumer clearly knows — I'm not saying if he doesn't know and he's innocent, but when you buy goods on the street and the guy opens up his curtain and wants to sell you a watch or whatever, unless you're asleep at the switch, you know this is an illegal product.

Mr. Halucha: It's the practicality of enforcement as well. In talking with rights holders, many of them won't even go after small-scale commercial shipments.

M. Halucha : Ce que vous dites, c'est que, si un détaillant achète un produit, le particulier qui l'achète...

M. Moore : Non. Si M. Tout-le-Monde entre dans une boutique et achète un maillot de hockey, pourquoi ne considérons-nous pas cela comme un acte criminel?

M. Halucha : L'objectif est de nous attaquer aux conséquences sur le marché de la contrefaçon. C'est lié à l'innovation. Nous voulons que les entreprises innovent, comme le ministre l'a mentionné dans son exposé. Si j'ai investi dans la conception d'un produit et que des contrefaçons de ce produit sont disponibles sur le marché, ce qui est vraiment efficace — et je crois que cet aspect a été prouvé dans divers domaines du droit —, c'est de nous attaquer à la contrefaçon à grande échelle pour retirer ces produits du marché.

M. Moore : Ce ne serait pas vraiment réaliste. Cette personne commet-elle une infraction? Oui. Cependant, est-ce nécessairement le cas?

Si j'achète cette batterie, suis-je conscient que je commets une infraction? Il s'agit d'un produit contrefait. On pourrait dire qu'il s'agit d'un cas de démenti plausible; le logo de Canon ressemble comme deux gouttes d'eau au logo de Canon. La police de caractère est exactement la même. C'est écrit dans les deux langues officielles. La contrefaçon ressemble en tout point à l'original et fonctionne probablement tout aussi bien. Je ne le sais pas. Commettez-vous une infraction? J'imagine que oui.

Si une personne souhaite payer 25 \$ pour un maillot au lieu de 125 \$, ce qui serait probablement un prix de vente normale, se font-ils complices des faussaires? Peut-être, peut-être pas. Bonne chance pour le prouver.

Le sénateur Massicotte : Je comprends ce que vous dites, mais vous devez être conscient que vous commettez une infraction, comme vous n'êtes pas sans le savoir.

Dans certains pays comme en France, par exemple, je le commercialise. Il y a beaucoup de produits de luxe, et c'est leur producteur.

Canada Goose est un produit répandu partout sur la planète. Si nous chérissons cette ingéniosité et cette créativité, ne devrions-nous pas faire comme d'autres pays lorsque le consommateur est manifestement conscient de ce qu'il fait? Si le consommateur n'en est pas conscient et qu'il est innocent, c'est autre chose; par contre, lorsque vous achetez des produits dans la rue et qu'une personne tire son rideau pour vous vendre une montre, par exemple, à moins de dormir au gaz, vous savez pertinemment bien qu'il s'agit d'un produit illicite.

M. Halucha : Il faut également tenir compte du caractère pratique de l'application de la loi. En discutant avec des titulaires de droits, nous avons constaté que bon nombre d'entre eux ne se donnent même pas la peine de traquer les envois commerciaux de petite envergure.

One of the improvements we made in the bill in committee was to add the ability, once CBSA has obtained information that a good is infringing at the border, they can share it with the rights holder with the objective of actually getting an out-of-court settlement.

Practically, there is not going to be an incentive for a rights holder to go after individual after individual to try and get small damages in court. What they want to be able to do is get the product off the market.

I would also note as well that in the civil causes of action in the bill, we've expanded where the rights holder can take action. Currently under Canadian law it has to be on the market before a rights holder can take action. We've expanded that so it can be anywhere from the point of manufacture to distribution, anywhere along the supply chain. This is all with the objective of keeping it off the market so that it never gets in the consumer's hands.

Lastly, I would just say that one of the benefits of the bill being in the public domain is that it has increased education in Canada on the effects of counterfeiting.

I think there is a perception that counterfeit goods are often cheaper, and frankly, they're not. Consumers are often buying goods at top dollar and only then finding out that they've actually received a counterfeit product when, as the minister said, after three washes it falls apart or it degrades quickly or malfunctions or, in the case of an electrical product, it actually could catch fire or something like that. There really is an important education element to this that we are trying to pursue as well.

Senator Massicotte: I appreciate that practicality. We have a lot of laws, including stopping at a stop sign. It doesn't mean you have a cop at every stop sign. There are laws that we encourage people to follow knowing we can't police every stop at a stop sign.

Mr. Moore: That sounds like a focused Senate private member's bill.

[Translation]

Senator Bellemare: Thank you, Mr. Minister, and congratulations on your bill. I believe that the economic benefits will be greater than the costs.

I would like to pursue the issue of the costs. My sense is, and in the light of your replies to Senator Black and Senator Hervieux-Payette, that this bill has no financial consequences. Do I understand that correctly?

Mr. Moore: It is certainly too easy to say that there will be no consequences. There are costs, of course. We have discussed them with the agencies and they tell us that they have enough money to

L'une des améliorations que nous avons apportées au projet de loi en comité, c'était de permettre aux agents des douanes, après que l'ASFC a été informée de la présence d'un produit contrefait à la frontière, d'en aviser les titulaires de droits en vue d'en arriver à un règlement à l'amiable.

Un titulaire de droits n'a pratiquement aucune motivation à traquer un particulier pour essayer d'obtenir une maigre réparation devant les tribunaux. Ce que les titulaires de droits souhaitent, c'est de retirer le produit du marché.

J'aimerais également souligner qu'en ce qui concerne les recours civils prévus dans le projet de loi, nous avons étendu les recours possibles pour les titulaires de droits. Actuellement, en vertu du droit canadien, le produit doit se trouver sur le marché, avant que le titulaire de droits puisse prendre des mesures. Nous avons étendu cela à tout moment entre la fabrication et la distribution, soit tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'objectif est encore une fois d'empêcher que des produits contrefaits soient disponibles sur le marché et ainsi éviter que des consommateurs s'en procurent.

Enfin, j'aimerais tout simplement ajouter que, comme le projet de loi est du domaine public, cet aspect a notamment eu l'avantage de sensibiliser davantage les Canadiens aux conséquences de la contrefaçon.

J'ai l'impression que les gens croient que les produits contrefaits sont souvent moins chers, alors qu'ils ne le sont vraiment pas. Les consommateurs payent souvent le prix fort pour un produit, mais ils se rendent vite compte qu'ils ont en fait reçu un produit contrefait qui, comme le ministre l'a dit, tombe en lambeaux après trois lavages, qui se dégrade rapidement, qui est défectueux ou qui peut prendre feu, par exemple, dans le cas d'un produit électrique. Nous essayons également de sensibiliser les gens à cet aspect; c'est vraiment important.

Le sénateur Massicotte : Je comprends ce que vous dites au sujet du caractère pratique de la chose. Nous avons beaucoup de lois; nous devons notamment nous immobiliser à un arrêt. Cela ne signifie pas pour autant qu'un policier surveille chaque arrêt. Nous avons des lois, et nous encourageons les gens à les respecter, même s'ils savent qu'on ne peut pas surveiller chaque arrêt.

M. Moore : Cela ressemble à un projet de loi ciblé d'initiative parlementaire émanant du Sénat.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Merci, monsieur le ministre, et félicitations pour votre projet de loi; je crois que les avantages économiques seront plus grands que les coûts.

J'aimerais poursuivre sur la question des coûts. Selon ce que j'en déduis et compte tenu des réponses que vous avez données au sénateur Black et à la sénatrice Hervieux-Payette, ce projet de loi n'a pas de conséquences financières, est-ce que j'ai bien compris?

M. Moore : Je crois qu'il est certainement trop facile de dire qu'il n'y a pas de conséquences. Bien sûr, il y a des coûts. On en a discuté avec les agences et elles nous disent qu'elles disposent des

enforce these powers. This also touches on the questions that Senator Black asked. One of the reasons our approach is more effective for taxpayers, and also for Mr. Hill and his team, is that we do not have the same approach as the United States in engaging those who break the law. They have the responsibility. So basically, costs are involved only if there is an investigation and legal proceedings.

I would like Mr. Hill to talk a little about the agency and what it is doing to get things moving with the money available so that we get a bill that will set guidelines for the policies we want.

[English]

Mr. Hill: This model is the detention model as opposed to the U.S. seizure model. Right off the bat, the government is not responsible for paying the costs associated with goods that are detained or seized. In the model that we're proposing, it's the rights holder who would be responsible up front, through the request for assistance process, to take responsibility for goods that are temporarily detained to allow the rights holder to pursue civil proceedings through the court if they choose to do so. That's one point.

Secondly, yes, there are certainly costs when you're expending resources to this activity. As I mentioned, it is part of the ongoing activity, in many respects. Our commercial examination is ongoing, and this will be integrated into those activities. We will, of course, train our officers to deal specifically with this legislation and to detect pirated goods. The process that will be established will ensure very effective information exchange between rights holders and the CBSA. Through that exchange of information, we will, over time, develop a much more robust and mature capacity to detect indicators for pirated goods. There is a training aspect.

One of our operating principles is pushing the borders out as part of our modernization. We do establish information-sharing arrangements with other governments. As the senator questioned with respect to China, I would like to highlight that, as a result of the Prime Minister's recent trip to China, we have established a customs mutual assistance arrangement, agency to agency, with China.

When you look at complementary measures such as this, we're finding ways to risk manage and to focus on areas of high risk and facilitate the flow of people and goods that are lower risk and therefore expending fewer resources on low risk and focusing precious resources on areas of high risk.

sommes nécessaires pour appliquer ces pouvoirs. Cela touche aussi aux questions que le sénateur Black m'a posées. L'une des raisons pour lesquelles notre approche est plus efficace pour les contribuables, et également pour M. Hill et son équipe, c'est parce que nous n'avons pas la même approche que les États-Unis pour intervenir auprès de ceux qui contreviennent à la loi. La responsabilité leur revient. Donc, les coûts sont imposés, en fin de compte, s'il y a une enquête et une approche juridique.

J'inviterais M. Hill à parler un peu de l'agence et de ce qu'elle est en train de faire avec les sommes dont elle dispose dans le but de faire bouger les choses de sorte que nous ayons un projet de loi qui impose les lignes directrices qui permettront d'établir les politiques que nous désirons.

[Traduction]

M. Hill : Il s'agit du modèle fondé sur la rétention, alors qu'aux États-Unis il s'agit d'un modèle fondé sur la saisie. D'entrée de jeu, le gouvernement n'assume pas les coûts liés aux produits qui sont retenus. Dans le modèle que nous proposons, ce seraient les titulaires de droits qui assumeraient la facture liée aux produits qui sont temporairement retenus, et ce, par l'entremise de la demande d'aide. L'objectif est d'ainsi permettre aux titulaires de droits d'intenter des poursuites civiles, s'ils le souhaitent. Voilà pour un aspect.

Deuxièmement, oui, l'affectation de ressources à cette activité entraînera certainement des coûts. Comme je l'ai mentionné, cela fait partie de l'activité en cours, à bien des égards. Notre examen du secteur commercial est continu, et cette tâche sera intégrée dans ces activités. Bien entendu, nous formerons nos agents afin qu'ils tiennent précisément compte de cette mesure législative et qu'ils détectent les marchandises piratées. Le processus qui sera établi favorisera un échange efficace d'information entre l'ASFC et les titulaires de droits. Cet échange d'information nous permettra, avec le temps, de développer une capacité plus évoluée et solide de détection d'indicateurs de marchandises piratées. Cette tâche comporte un élément de formation.

Dans le cadre de notre initiative de modernisation, l'un des principes que nous appliquons consiste à repousser nos frontières. Nous concluons des accords d'échange de renseignements avec d'autres gouvernements. Comme la sénatrice l'a demandé à propos de la Chine, j'aimerais faire ressortir le fait que, grâce au récent voyage du premier ministre en Chine, un accord des douanes sur l'assistance administrative mutuelle a été conclu entre notre agence et celle de ce pays.

Lorsqu'il est question de mesures complémentaires comme celles-ci, nous trouvons des moyens de gérer les risques en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent des risques élevés et en facilitant la circulation des personnes et des marchandises à faible risque. Ainsi, nous consacrons moins de ressources aux voyageurs et aux marchandises qui présentent moins de risques, et nous affectons nos précieuses ressources aux secteurs à risque élevé.

[Translation]

Senator Bellemare: Mr. Minister, does the bill comply with the agreement on counterfeiting that we have with Europe? Are they connected?

Mr. Moore: Yes, those involved in this kind of business will be aware that their intellectual rights will be protected in Canada, just like copyright for those who wish to invest in Canada.

[English]

Senator Lang: My first question is about the CBSA and enforcement. For members' information, we are in the process of completing a study of the Canada Border Services Agency in the Standing Senate Committee on National Security and Defence. We have had a review of the CBSA that's been under way for a number of months this past year.

I want to go back. First of all, perhaps you could explain to us how the system works right now. Right now, we have identified \$38 million, I believe, of counterfeit products. I'm assuming we have laid charges. With the system the way it works now, on the ground, who actually goes and does the investigation and lays the charges, and how is it going to change now with the new legislation?

Mr. Hill: In the current system, basically the CBSA does not have the authority to detain goods that are suspected of being counterfeit or pirated. This bill will provide the CBSA with that authority to temporarily detain goods that are suspected of being counterfeit or pirated and set in motion a process whereby, first, if the agency suspects that there is serious criminality or organized crime involved in that shipment or importation of pirated goods, we would refer that to the RCMP, and they would have leadership with response to pursuing a criminal investigation, and second, if there are suspicions that the products raise health and safety concerns, then the agency would refer that to Health Canada.

If neither of those agencies determines that there is reason to pursue an investigation, then the CBSA would have the authority to refer that to a rights holder. As Paul mentioned earlier, the request for assistance is a process whereby a rights holder at the outset will register their trademark through the Canadian Intellectual Property Office housed in Industry Canada, and then they may submit in advance a request for assistance to CBSA. Therefore, when we detect a suspicious shipment, we will go into our database, see that there was a request for assistance from that rights holder and refer the matter to them.

That's the structure of the process that we would have in place. We have, as you would imagine, standard operating procedures for our officers so that they have clear direction on what their

[Français]

La sénatrice Bellemare : Monsieur le ministre, le projet de loi est-il conforme à l'entente que nous avons conclue avec l'Europe sur la contrefaçon? Y a-t-il des liens?

M. Moore : Oui, cela permettra à ceux et celles qui sont engagés dans un tel commerce de savoir que leurs droits intellectuels seront protégés au Canada, de même que les droits d'auteur de ceux qui veulent investir au Canada.

[Traduction]

Le sénateur Lang : Ma première question concerne l'ASFC et l'application de la loi. J'informe les membres que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense est en train d'achever une étude portant sur l'Agence des services frontaliers du Canada. L'examen de l'ASFC est en cours depuis plusieurs mois de la dernière année.

Je souhaite revenir en arrière. Tout d'abord, vous pourriez peut-être nous expliquer comment le système fonctionne en ce moment. Je crois qu'à l'heure actuelle, nous avons repéré 38 millions de dollars de produits contrefaits. Je présume que nous avons porté des accusations. Compte tenu de la façon dont le système fonctionne en ce moment sur le terrain, qui mène les enquêtes, qui porte les accusations, et comment l'adoption de la nouvelle mesure législative changera-t-elle les choses?

M. Hill : Selon le système actuel, l'ASFC n'a fondamentalement pas le pouvoir de retenir les marchandises qu'elle soupçonne d'être piratées ou contrefaites. Le projet de loi accordera à l'ASFC le pouvoir de retenir temporairement les marchandises qui font l'objet de tels soupçons et de mettre en branle un processus selon lequel l'affaire sera premièrement renvoyée à la GRC, si l'agence soupçonne que l'envoi ou l'importation de marchandises piratées est lié à de graves crimes ou au crime organisé. Les agents de la GRC prendront alors ou non l'initiative de mener une enquête criminelle. Deuxièmement, si l'agence soupçonne que les produits soulèvent des préoccupations relatives à la santé et à la sécurité, elle renverra l'affaire à Santé Canada.

Si ni l'un ni l'autre de ces organismes n'estime qu'une enquête s'impose, l'ASFC aura le pouvoir de renvoyer l'affaire à un titulaire de droits. Comme Paul l'a mentionné plus tôt, la demande d'assistance est un processus qui, d'entrée de jeu, permet à un titulaire de droits d'enregistrer sa marque de commerce auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, qui exerce ses activités sous l'égide d'Industrie Canada, et, par la suite, de demander à l'avance l'aide de l'ASFC. Par conséquent, lorsque nous détecterons un envoi suspect, nous consulterons notre base de données où nous constaterons qu'une demande d'assistance a été présentée par un titulaire de droits et nous renverrons l'affaire à cette personne.

Voilà la structure du processus que nous aurions établie. Comme vous pouvez l'imaginer, nous avons élaboré des procédures normales d'exploitation à l'intention de nos agents

accountability and responsibility is within a management structure at the agency. I hope that answers your question in terms of how we would pursue these particular cases.

John Knubley, Deputy Minister, Industry Canada: It is important to understand broadly in the bill that the processes that were trying to put in place and the intent of the act are very much trying to balance against abuse, on the one hand, and ensure, on the other hand, due process. It's important that senators recognize this is how it's been designed. We're trying to keep this balance and have built in a number of safeguards on the side of this balance.

We've already talked about a few of them, and I won't go through all of them. Criminal provisions apply only to commercial-scale activity. The detention authority that was just referred to is temporary. That allows a well-functioning border and yet respects the presumption of innocence in the case that is examined under the process of law. Court oversight is applied. Border officers don't make decisions on infringement at the border. There is a process that takes place.

On the damages themselves, I know there is this issue around statutory damages, but we believe that, from a safeguard prescriptive, it's better to pursue these damages through the court so that rights holders would have to prove damages. Again, we're trying to get this balance between recognizing abuse and pursuing it versus ensuring due process.

Senator Lang: If I could direct myself to another area here, and that has to do with the actual country where the products were manufactured. I'll use a pragmatic example. Let's say we have a shipment of toys that arrives in Vancouver and you detain that particular shipment. You find that, yes, they have contravened the various laws that we have. We've identified the company that has manufactured those products. What relationship do we have with other countries to go back to the country and say, "Look, this company has been identified. It has been caught shipping illegal products to our country. What are you going to do in your country to stop that particular organization from manufacturing these and sending them to our country?" Do we have any agreements in that context?

Mr. Moore: It depends on the country. For countries with whom we have free trade agreements, this is partly bound into those agreements. With other countries, it's a more challenging pursuit. If somebody sends in a bunch of hockey sweaters with Canada spelled with a "K" and they get held at the border, they are held at the border. We notify the person whose IP has been stolen and let them know. The goods are held for 10 days. The person whose items have been counterfeited can inspect them and decide whether they want to pursue action against the person who was trying to import the items. There still is autonomy of state power, so we don't have the right to impose or enforce laws in other countries around the world. This is why the engagement of

afin qu'ils sachent exactement en quoi consistent leurs responsabilités au sein de la structure de gestion de l'agence. J'espère que cela répond à votre question concernant la façon dont nous gérerons ces cas particuliers.

John Knubley, sous-ministre, Industrie Canada : Il est important de comprendre généralement que le projet de loi et les processus que nous nous efforçons de mettre en place visent, d'une part, à prévenir les abus et, d'autre part, à garantir une application régulière de la loi. Il est important que les sénateurs soient conscients de la façon dont le projet de loi a été conçu. Nous tentons de maintenir l'équilibre entre ces deux objectifs, et nous avons pris des mesures de protection pour assurer cet équilibre.

Nous avons déjà parlé de quelques-unes de ces mesures. Par conséquent, je ne les passerai pas toutes en revue. Les dispositions criminelles s'appliquent seulement aux activités exercées à l'échelle commerciale. Le pouvoir de retenir les marchandises, qui vient d'être mentionné, est temporaire. Cela assure le bon fonctionnement de la frontière, tout comme le respect de la présomption d'innocence dans les cas qui font l'objet d'un examen en vertu de la loi. Les tribunaux surveillent ce processus. Les agents des services frontaliers ne prennent pas de décision concernant les infractions. Il y a un processus en place.

Je sais que la question des dommages-intérêts légaux est problématique, mais nous croyons que, pour protéger les droits de tous, il vaut mieux que les tribunaux tranchent ces questions. Ainsi, les titulaires de droits devront prouver qu'ils ont subi des dommages-intérêts. Je le répète, nous tentons de trouver un équilibre entre la détection et la poursuite des abus et l'application régulière de la loi.

Le sénateur Lang : Si vous me le permettez, j'aimerais maintenant aborder un autre sujet ayant trait au pays même où les produits sont fabriqués. Je vais utiliser un exemple pratique. Disons qu'un envoi de jouets arrive à Vancouver et que vous le retenez à la frontière. Vous découvrez qu'effectivement, l'entreprise qui a fabriqué ces produits a enfreint nos diverses lois. Quelles relations entretenons-nous avec d'autres pays qui nous permettent de leur dire : « Regardez, l'une de vos entreprises s'est fait prendre à expédier des produits illégaux dans notre pays. Quelles mesures prendrez-vous dans votre pays pour empêcher cette organisation de fabriquer ces produits et de les envoyer dans notre pays? » Avons-nous conclu des ententes à cet égard?

M. Moore : Cela varie en fonction des pays. Ces questions sont en partie régies par les accords de libre-échange que nous avons conclus avec certains pays. Cependant, il est beaucoup plus difficile de régler ces problèmes avec les autres pays. Si quelqu'un expédie une grande quantité de chandails de hockey sur lesquels Canada est écrit avec un « K », et que ces chandails sont retenus à la frontière, ce problème doit être réglé. Nous avisons la personne dont la propriété intellectuelle a été volée. La marchandise est retenue pendant 10 jours. La personne dont les produits ont été contrefaits peut inspecter leur contrefaçon et décider si elle souhaite intenter des poursuites contre la personne qui tentait d'importer ces articles. Les États sont toujours autonomes. Par

the Prime Minister, ministers, members of Parliament and senators on these parliamentary associations going to other countries and raising the issue of IP in certain countries, China, for example, I will not be shy, is important. It is seen by a lot of people in those countries as something of concern that needs to be addressed if they are going to continue to build trade capacity.

As you know, China is in the process of trying to move forward with a free trade agreement with Australia. A big source of debate in Australia is what this means in terms of IP going forward. We pay close attention to those debates to see if there are some things we can do to have better protection of Canada's IP at home by having a better relationship with these countries diplomatically.

Senator Lang: You referred to the agreement just signed between China and Canada. What was it?

Mr. Hill: It's a mutual assistance arrangement.

Senator Lang: That would be perhaps the stepping stone. If we identify those illegal products, we would have a path to pursue in respect of trying to ensure that they don't continue manufacturing IPs and just put them in a different container ship.

Mr. Moore: It's about the sharing of information.

Mr. Hill: It's a sharing of information provision that, I believe, over time raises incentive for countries, in this case China, to take action to enforce their domestic laws.

The Chair: Minister, the focus of this bill seems to place emphasis on consumer goods and intellectual property. Forged art is becoming an area of concern. Is this encompassed in Bill C-8?

Mr. Moore: I would think so, yes. I wouldn't see how it couldn't be.

Senator Ringuette: As a follow-up to Senator Lang's question, with regard to prosecution in Canada, the onus is on the owner of the trademark or the patent. Is there a constitutional jurisdiction issue that doesn't allow joint prosecution with the federal government in respect of the consumer protection section of this issue?

Mr. Moore: I'm sorry; do you want to take another run at the question?

conséquent, nous n'avons pas le droit d'imposer ou d'appliquer nos lois dans d'autres pays du monde entier. C'est la raison pour laquelle il est important que le premier ministre, les ministres, les députés et les sénateurs participent aux associations parlementaires qui visitent d'autres pays et qui soulèvent la question de la propriété intellectuelle dans certains d'entre eux, dont la Chine, que je ne me gênerai pas de citer en exemple. Beaucoup de gens dans ces pays considèrent que ces problèmes doivent être réglés s'ils souhaitent continuer de développer leurs capacités commerciales.

Comme vous le savez, la Chine tente en ce moment de conclure un accord de libre-échange avec l'Australie. L'effet qu'un tel accord aura à l'avenir sur la propriété intellectuelle engendre de nombreux débats en Australie. Nous prêtons vivement attention à ces débats afin de découvrir s'il y a des mesures que nous pourrions prendre pour mieux protéger ici la propriété intellectuelle des Canadiens, comme l'établissement de meilleures relations diplomatiques avec ces pays.

Le sénateur Lang : Vous avez fait allusion à un accord que la Chine et le Canada viennent de conclure. De quel accord s'agissait-il?

M. Hill : C'est un accord des douanes sur l'assistance administrative mutuelle.

Le sénateur Lang : Cet accord pourrait peut-être servir de tremplin. Si nous repérons des produits illégaux, nous disposerons d'une façon de nous assurer que ces entreprises ne pourront plus continuer de fabriquer des produits qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle et de les charger sur d'autres porte-conteneurs.

M. Moore : Cet accord porte sur l'échange de renseignements.

M. Hill : C'est une disposition relative à l'échange de renseignements qui, selon moi, incitera avec le temps des pays, dont la Chine dans le cas présent, à prendre des mesures pour faire respecter leurs lois nationales.

Le président : Monsieur le ministre, le projet de loi semble mettre l'accent sur les biens de consommation et la propriété intellectuelle. La contrefaçon en matière d'œuvres d'art commence à être préoccupante. Le projet de loi C-8 prévoit-il des dispositions à cet égard?

M. Moore : Je le pense, oui. Je ne vois pas comment cela pourrait ne pas être le cas.

La sénatrice Ringuette : Pour donner suite à la question du sénateur Lang à propos des poursuites intentées au Canada, cette responsabilité incombe au propriétaire de la marque de commerce ou du brevet. Est-ce qu'une question de compétence constitutionnelle empêche le gouvernement fédéral d'intenter des poursuites conjointes ayant trait à l'aspect de cet enjeu lié à la protection des consommateurs?

M. Moore : Je suis désolé; voulez-vous tenter de formuler de nouveau la question?

Senator Ringuette: There is always a little grey area in terms of jurisdiction and consumer protection, whether it's a federal or provincial area. In some parts of Canada we have both.

The onus is on the trademark owner to decide whether to prosecute the manufacturer in the event of a detained shipment. Could we not go a step further to the matter of consumer protection with regard to counterfeit? At the end of the day, we want to protect the consumer against these counterfeit goods. Why are we not looking at joint prosecution to reaffirm our seriousness in respect of counterfeit?

Mr. Moore: There isn't a need for joint prosecution as it's purely a federal jurisdiction. Certainly, if the CBSA or the RCMP need any assistance if charges are to be laid when a person's rights have been violated, then certainly they would engage with any local law enforcement to gather any necessary information to pursue such an investigation.

Senator Massicotte: Minister, this is a stupid question. You described earlier the need to cooperate. It dawned upon me that we're heavily reliant upon imported goods from China. The poor, small businessperson can't sue everybody that he sees or he'd be in the courts all the time. We advise China that the counterfeit goods are from their country, so execute your laws. Is it against the law in China or is it against the law in Canada to produce goods that you know probably duplicate somebody else's IP that is not registered in your country? The party did not register in Canada for some reason. Is it against the law to produce those goods?

Mr. Moore: That's why you have to register your IP.

Senator Massicotte: Some people might say they'll concentrate in the United States. They have no IP in Canada or China. My point is that you can point to China where the IP is not registered, which would be the case frequently. They can execute only the laws in place, which means you can talk to them a hundred times and it won't make a difference.

Mr. Moore: It's a good question, but my instinct is to say that is why you have to register your IP and be careful about it. In some cases, there is a bit of a grey area because an idea may not be quite so easily defined. I suspect that it would be up to a court to decide whether an IP has been violated and up to a declared rights holder to suggest that his rights had been violated.

La sénatrice Ringuette : On ne sait jamais très clairement si la protection des consommateurs est une compétence fédérale ou provinciale. Dans certaines parties du Canada, elle relève des deux instances.

Il incombe au propriétaire de la marque de commerce de décider s'il souhaite poursuivre le fabricant dans l'éventualité d'un envoi retenu. Ne pourrions-nous pas aller plus loin et nous occuper de la question de la protection des consommateurs contre les produits contrefaits? En fin de compte, nous souhaitons protéger les consommateurs contre ces produits. Pourquoi n'envisageons-nous pas d'intenter des poursuites conjointes pour réaffirmer à quel point nous prenons la contrefaçon au sérieux?

M. Moore : Il n'est pas nécessaire d'intenter des poursuites conjointes étant donné que cette compétence relève entièrement du gouvernement fédéral. Bien sûr, si l'ASFC ou la GRC a besoin d'aide pour porter des accusations lorsque les droits d'une personne ont été violés, elle s'adressera à n'importe quel organisme local d'application de la loi dans le but de réunir tous les renseignements nécessaires pour mener une enquête de ce genre.

Le sénateur Massicotte : Monsieur le ministre, j'ai une question stupide à vous poser. Vous avez décrit plus tôt la nécessité de collaborer. J'ai réalisé tout d'un coup que nous dépendons grandement des produits que nous importons de Chine. Le pauvre propriétaire d'une petite entreprise ne peut pas poursuivre tous les gens qu'il aperçoit, car il passerait tout son temps devant les tribunaux. Nous avisons la Chine que les produits contrefaits proviennent de son territoire, et nous nous attendons à ce qu'elle applique ses lois. Est-il illégal en Chine et au Canada de produire de la marchandise qui, vous en avez conscience, viole probablement la propriété intellectuelle de quelqu'un qui ne l'a pas enregistré dans votre pays? Si, pour une raison quelconque, la partie n'a pas enregistré sa propriété intellectuelle au Canada, est-il illégal de produire cette marchandise?

M. Moore : C'est la raison pour laquelle il faut enregistrer votre propriété intellectuelle.

Le sénateur Massicotte : Certaines personnes pourraient décider de se concentrer sur les États-Unis. Elles n'auraient alors aucune propriété intellectuelle enregistrée au Canada ou en Chine. L'argument que je fais valoir est que l'on peut pointer du doigt la Chine où la propriété intellectuelle n'a pas été enregistrée, ce qui serait fréquemment le cas. Les Chinois peuvent seulement appliquer les lois en vigueur, ce qui signifie que, même si on les avise des centaines de fois, cela n'aura aucun effet.

M. Moore : C'est une bonne question, mais, instinctivement, je dirais que c'est la raison pour laquelle il faut prendre la peine d'enregistrer sa propriété intellectuelle. Dans certains cas, un flou peut exister, car il peut être difficile de définir une idée. Je soupçonne qu'il reviendrait alors aux tribunaux de décider si une propriété intellectuelle a été violée et aux titulaires de droits de soutenir que leurs droits ont été enfreints.

Senator Massicotte: But if no IP is registered, I sense from your answer that there would be nothing prohibiting those producers from producing those goods, including in Canada.

Mr. Moore: As was raised a minute ago, including our stop signs and speed limits, we live in a system of voluntary law compliance; and if you get caught, you get punished.

Mr. Knubley: I'm not an expert, but I hear, particularly from firms that go to China, that they will register their IP and the challenge they have is when it goes to court and what happens when they pursue it in court.

The Chair: Minister, on behalf of the committee, thank you very much for your appearance today.

Now joining Mr. Halucha, Superintendent Cormier and Mr. Hill are Michael Ryan, Senior Analyst, Copyright and Trade-mark Policy Directorate, Industry Canada; and Megan Imrie, Director General, Commercial Program Directorate, Programs Branch, Canada Border Services Agency.

There will be no further opening statements, but we are going to continue on with questions.

Senator Tannas: I would like to build a little bit on what Senator Black was asking earlier. First of all, I certainly have understood that the Vancouver and particularly Prince Rupert ports trumpet a competitive advantage, a significant cost advantage, to shippers to ship goods from Asia through our ports and then down to Chicago. That actually is a cost-effective method that is attractive.

I wonder if you could give us some colour on how many people, what the cost, what the implications would be of doing what Senator Black has mentioned that our American friends would like us to do, which is to provide a far more thorough screen on goods in transit. Have you done any modelling? Can you give us any sense of what that might entail?

Mr. Hill: I'll ask my colleague to assist in responding to your question. I would like to point out that we shouldn't underestimate the importance and the advantage of the information that we will be able to share with the Americans. We won't be seizing in-transit goods en route to the U.S., but in the course of our activity under the bill as proposed, the information that we obtain, we envisage in some cases providing that to the U.S. So we would reseal the container, it would carry on through to its destination under the customs seal, and the authorities, our partners in U.S. Customs and Border Protection, would be waiting to receive that container with the

Le sénateur Massicotte : Toutefois, si aucune propriété intellectuelle n'a été enregistrée, j'ai le sentiment, d'après votre réponse, que rien n'empêche ces producteurs de fabriquer ces marchandises, même au Canada.

M. Moore : Comme cela a été mentionné il y a une minute, nous vivons au sein d'un système d'observation volontaire de la loi, y compris en ce qui concerne nos limites de vitesse et nos panneaux d'arrêt. Nous sommes punis seulement si nous nous faisons prendre.

M. Knubley : Je ne suis pas un expert en la matière, mais j'ai entendu dire, en particulier par les entreprises qui vont en Chine et qui enregistrent leur propriété intellectuelle là-bas, qu'elles rencontrent des difficultés liées à ce qui se produit lorsqu'elles intentent des poursuites et que leurs causes sont entendues par les tribunaux.

Le président : Monsieur le ministre, au nom du comité, je vous remercie infiniment d'avoir comparu devant nous aujourd'hui.

Maintenant, Michael Ryan, analyste principal, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce, et Megan Imrie, directrice générale, Direction du programme commercial, Direction générale des programmes, à l'Agence des services frontaliers du Canada, se joignent à M. Halucha, au surintendant Cormier et à M. Hill.

Nous n'entendrons plus de déclarations préliminaires, mais nous continuerons de poser des questions.

Le sénateur Tannas : J'aimerais développer un peu la question que le sénateur Black a posée plus tôt. Premièrement, j'ai certainement compris que le port de Vancouver et, en particulier, le port de Prince Rupert annoncent aux expéditeurs d'Asie qu'ils bénéficieront d'un avantage concurrentiel, d'une réduction considérable de leurs coûts, si leurs marchandises à destination de Chicago passent par leurs installations avant d'être acheminées aux États-Unis. C'est là une solution économique et attrayante.

Je me demande si vous pourriez nous donner une idée du nombre de personnes qui seraient nécessaires et des coûts qui seraient occasionnés si les Américains faisaient ce que le sénateur Black a mentionné qu'ils aimeraient faire, c'est-à-dire inspecter beaucoup à fond les marchandises en transit. Avez-vous modélisé ce scénario? Pouvez-vous nous donner une idée des répercussions que cela pourrait avoir?

M. Hill : Je vais demander à ma collègue de m'aider à répondre à votre question, mais j'aimerais d'abord signaler que nous ne devrions pas sous-estimer l'importance des renseignements que nous serons en mesure d'échanger avec les Américains et les avantages que nous pourrions en retirer. Nous ne saisisons pas des marchandises en route vers les États-Unis, mais, dans le cadre de nos activités prévues par la forme actuelle du projet de loi, nous envisageons, dans certains cas, de communiquer aux États-Unis les renseignements que nous obtiendrons. Nous poserons donc de nouveaux scellés sur les conteneurs qui poursuivront leur route jusqu'à destination sous scellés douaniers. Les autorités, c'est-à-

foreknowledge that we've been able to provide them around the suspicions and the information that we have been able to obtain as a result. It's important to understand that that information is extremely important and also a cost-effective element to the model. I'll turn to my colleague to comment further.

Megan Imrie, Director General, Commercial Program Directorate, Programs Branch, Canada Border Services Agency: I definitely concur with that. The only thing I would add in terms of volumetrics — you were asking about modeling — just to give you a national picture, CBSA clears over 14 million commercial shipments a year. Based on advanced information and intelligence and targeting, we conduct over 200,000 examinations. The volumetrics are quite high.

The other point I would make is that if there are issues of concerns in Prince Rupert, Vancouver, Montreal or Halifax, if there are currently issues of criminality, if there are products that are unsafe, we are able to refer those to Health Canada or RCMP and take action. And we would just agree that we do. We get a lot of advanced information on shipments, which allows us to perform our duties in terms of the risk management approach.

Senator Tannas: Just to clarify, I think we heard that regardless of where they're going, if they're in transit and if they fall within those designations then it doesn't matter? You've got the ability to act and always have had the ability to act?

Ms. Imrie: That's correct.

Senator Tannas: You mentioned entering and forwarding information. Do you do that currently now, or is this an enhancement coming via this bill?

Mr. Hill: As Megan pointed out, we do that when we come across these cases in the course of carrying out our existing mandate. Currently we're looking for national security threats, maybe chemical, biological, radiological material, and we are certainly looking for contraband, weapons and illegal drugs. In the course of carrying out those examinations, if we come across suspected counterfeit or pirated goods, then we would provide that information to our partners.

This bill gives us the authority to actually target for that, which is an important step forward in terms of modernizing our framework and aligning with frameworks of many of our trusted traders across the world. Essentially there's no reason that Canada should be lagging behind in this business, and this will help us align and modernize our practices.

dire nos partenaires de l'agence américaine des douanes et de la protection des frontières, attendront là-bas de recevoir les conteneurs, munies des renseignements découlant de nos soupçons que nous aurons été en mesure d'obtenir et de leur communiquer ainsi à l'avance. Il est important de comprendre que ces renseignements sont extrêmement précieux et qu'ils représentent également un élément du modèle qui permet de rentabiliser nos activités. Je vais maintenant céder la parole à ma collègue qui formulera d'autres observations.

Megan Imrie, directrice générale, Direction du programme commercial, Direction générale des programmes, Agence des services frontaliers du Canada : Je suis assurément d'accord avec mon collègue. J'ajouterai seulement des données volumétriques — puisque vous posiez des questions à propos des modèles — pour vous donner un aperçu national. L'ASFC dédouane plus de 14 millions d'envois commerciaux par année. Compte tenu du ciblage et des renseignements communiqués à l'avance, nous procédons à plus de 200 000 inspections. Les volumes sont très élevés.

Par ailleurs, s'il y a des sujets de préoccupation à Prince Rupert, à Vancouver, à Montréal ou à Halifax, s'il y a des problèmes de criminalité, s'il y a des produits qui sont dangereux, nous pourrions en informer Santé Canada ou la GRC et prendre des mesures. Et c'est ce que nous pourrions simplement convenir de faire. Nous recevons beaucoup d'informations préalables sur les cargaisons, ce qui nous permet de nous acquitter de nos fonctions liées à la gestion des risques.

Le sénateur Tannas : À titre de précision, je crois que, d'après ce que nous avons entendu, peu importe la destination, si les marchandises sont en transit et qu'elles entrent dans une de ces catégories, alors cela n'a pas d'importance. Vous avez le pouvoir d'agir, et cela a toujours été le cas, n'est-ce pas?

Mme Imrie : C'est exact.

Le sénateur Tannas : Vous avez parlé de la collecte et de la transmission de données. Est-ce quelque chose que vous faites déjà, ou s'agit-il d'une amélioration que le projet de loi permettra d'apporter?

M. Hill : Comme Megan l'a souligné, c'est ce que nous faisons déjà quand nous tombons sur de tels cas dans l'exercice de notre mandat. À l'heure actuelle, nous sommes à la recherche de menaces pour la sécurité nationale — par exemple, des matériaux chimiques, biologiques, radiologiques —, et nous visons certainement des produits de contrebande, des armes et des drogues illégales. Dans le cadre de ces inspections, si nous découvrons des produits contrefaits ou piratés, nous transmettons cette information à nos partenaires.

Le projet de loi nous donne l'autorisation de cibler ces produits, ce qui est une étape importante pour moderniser notre cadre et l'harmoniser avec ceux des nombreux commerçants dignes de confiance partout dans le monde. Essentiellement, il n'y a aucune raison pour que le Canada tire de l'arrière dans ce domaine, et le projet de loi nous aidera à harmoniser et à moderniser nos pratiques.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Ringuette: Earlier, I asked a question in regard to the shippers. Now I'd like to ask a question or two in regard to the Canadian receivers.

[Translation]

Mr. Cormier, you are in the best position to answer these questions. From what you have observed, and from the data you have gathered in connection with the action you have already taken with that figure of \$38 million, can you easily identify those receiving these shipments in Canada? Are those recipients wholesalers? Do they represent chains, major retail chains, or is the intention to sell online?

Mr. Cormier: Thank you for your question. Before answering it, let me clarify one point that was raised about the statistics given earlier about the \$38 million. I think you wanted to know whether they were RCMP statistics or in combination with the CBSA. I should clarify that they are RCMP statistics but they may contain referrals from the CBSA.

Now let me answer your question. I think that the CBSA could also do so because they are the first point of contact for the large containers arriving in Canada. I do not know if you want to comment, but I could then add a comment about the procedures necessary for identifying recipients.

Ms. Imrie: I can try to answer your question. The program we are going to implement will contain information that we will receive and share with the rights holders, that is, those who are registered as rights holders with the Canadian Intellectual Property Office.

Senator Ringuette: Perhaps my question was not clear. What I really want is a picture of the amount of \$38 million that has been identified. What kinds of recipients in Canada are waiting for those shipments?

Mr. Cormier: The answer is yes, you identified them yourself. Are they wholesalers, retailers, chains? The answer is yes, all of the above. The recipients can come in various types.

Senator Ringuette: You know that for a fact?

Mr. Cormier: We know for a fact that the largest quantities come from wholesalers. That is why we need to identify the recipients, of course. It is a major process that involves the CBSA. It also involves investigations that can be complex. The reason we want to seek new tools in the bill is so that we can have new investigative options that will move the more complex investigations forward.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Ringuette : Tout à l'heure, j'ai posé une question sur les expéditeurs. Maintenant, j'aimerais vous poser une ou deux questions sur les destinataires canadiens.

[Français]

Monsieur Cormier, vous êtes la personne la plus apte à répondre à ces questions. Selon vos observations et selon les données que vous avez accumulées sur les actions que vous avez déjà entreprises dans le cadre des 38 millions de dollars, est-ce que vous pouvez facilement identifier le récipiendaire de ce cargo au Canada? Est-ce que ces récipiendaires sont des grossistes? Est-ce qu'ils représentent des chaînes, des grandes chaînes de vente, ou est-ce que c'est destiné à la vente sur Internet?

M. Cormier : Je vous remercie de votre question. Avant de vous répondre, j'aimerais clarifier un point qui avait été soulevé concernant les statistiques qui ont été données plus tôt concernant les 38 millions de dollars. Je pense que vous vouliez savoir s'il s'agit de statistiques de la GRC ou de statistiques combinées avec celles de l'ASFC. Je tiens à clarifier que ce sont les statistiques de la GRC, mais qu'elles peuvent comprendre des références de l'ASFC.

Quant à votre question, je peux y répondre. Je pense que l'ASFC pourrait, elle aussi, s'en charger, puisqu'elle est le premier point de contact dans le cas des gros conteneurs qui arrivent au Canada. Je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire, mais je pourrai répondre, par la suite, en ce qui concerne les procédures nécessaires pour identifier les récipiendaires.

Mme Imrie : Je peux essayer de répondre à votre question. Le régime que nous allons mettre en place contiendra de l'information que nous recevrons et partagerons avec les détenteurs de droit, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits au titre du droit auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

La sénatrice Ringuette : Peut-être que ma question n'était pas claire. Je veux surtout qu'on me dresse un portrait concernant les 38 millions de dollars qui ont été identifiés. Quel type de récipiendaires au Canada attend cette livraison?

M. Cormier : La réponse est oui, vous l'avez identifié vous-même. Est-ce que ce sont des grossistes, des détaillants, des chaînes? La réponse est oui à toutes ces questions. Il peut y avoir différents types de récipiendaires.

La sénatrice Ringuette : A priori?

M. Cormier : A priori, les plus grandes quantités viennent des grossistes. C'est pourquoi il faut identifier les récipiendaires, nécessairement. Il y a un procès important qui implique l'ASFC à ce sujet. Cela implique aussi des enquêtes qui peuvent être complexes. La raison pour laquelle nous voulons nous doter de nouveaux outils dans le cadre de la loi, c'est pour nous offrir la possibilité d'utiliser différentes méthodes d'enquête qui nous permettront de faire avancer des enquêtes plus complexes.

Senator Ringuette: In the merchandise that we have been told is worth \$38 million, was there any food?

Mr. Cormier: I do not have that information. Nor do I know whether we have access to it.

[English]

Mr. Halucha: The largest category that was reported was in textiles. I can't remember if food was on the list, but it was not one of the principal areas. It's principally consumer products that are the highest.

In terms of the criminal offence that's been added in as a result of this bill, there is a component that you have to do it knowingly. There's a *mens rea* part of the offence. You can't be found guilty if you've inadvertently signed a contract with a supplier who turns out to be a counterfeit goods dealer and you find out later. There is that. That's a really important protection in the act.

From the perspective of your question of who's going to pay the costs if I've been in good faith trying to source a product and I find out as a result of an RCMP investigation or as a result of an action by the rights holder, and I imagine in most cases particularly the big box chains have obviously an incentive to maintain quality products and they're not going to be sourcing for counterfeit goods, I would expect that if they are inadvertently caught up, that it would be as a result of their having unknowingly signed these kinds of contracts.

Senator Ringuette: Again, in regard to that \$38 million and some of them going through a court process, was the court process done by the Canadian trademark owner?

Mr. Cormier: The trademark owner is usually the victim, so certainly the victim has to be willing to pursue the matter for us to go ahead with the criminal investigation. It is part of the consideration.

Senator Ringuette: Maybe you don't have that detail with you, but I —

Mr. Cormier: I can tell you how many cases were prosecuted, for example.

The Chair: We could come back to that.

Mr. Cormier: Okay, sure.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Mr. Ryan, you had a comment?

La sénatrice Ringuette : Dans les marchandises dont la valeur de 38 millions de dollars nous a été rapportée, y avait-il de la nourriture?

M. Cormier : Je n'ai pas cette information. Je ne sais pas si nous y aurions accès non plus.

[Traduction]

M. Halucha : La plus grande catégorie était celle des textiles. Je ne me rappelle pas si les produits alimentaires figuraient sur la liste, mais ce n'était pas une des principales catégories. Il s'agit surtout de produits de consommation.

En ce qui concerne l'infraction criminelle qui sera ajoutée si le projet de loi est adopté, une des dispositions précise que la personne doit avoir agi sciemment. L'infraction comporte donc un élément de *mens rea*. Ainsi, une personne ne pourra être reconnue coupable si elle signe par inadvertance un contrat avec un fournisseur qui est un distributeur de produits contrefaits, et qu'elle l'apprend seulement après coup. Il y a donc cette disposition. C'est une protection très importante qui est prévue dans le projet de loi.

Quant à votre question de savoir qui paiera les coûts, supposons que j'essaie, en toute bonne foi, de me procurer un produit et que je découvre qu'il s'agit d'un produit contrefait, à la suite d'une enquête de la GRC ou d'une poursuite intentée par un titulaire de droits. Je suppose que, dans la plupart des cas, les grandes chaînes ont évidemment tout intérêt à maintenir des produits de qualité et qu'elles n'iront pas acheter des produits contrefaits. Donc, si elles se retrouvent dans une telle situation par inadvertance, c'est probablement parce qu'elles ont signé, à leur insu, ce genre de contrats.

La sénatrice Ringuette : Pour revenir aux 38 millions de dollars et au recours au processus judiciaire dans certains cas, y a-t-il eu des poursuites intentées par les propriétaires canadiens de marque de commerce?

M. Cormier : Comme le propriétaire de la marque de commerce est habituellement la victime, c'est sûr que la victime doit être disposée à poursuivre l'affaire pour que nous puissions aller de l'avant avec l'enquête criminelle. C'est un des éléments dont il faut tenir compte.

La sénatrice Ringuette : Vous n'avez peut-être pas les détails à portée de la main, mais je...

M. Cormier : Je peux vous dire, par exemple, combien de cas ont été soumis à des poursuites.

Le président : Nous pourrions y revenir.

M. Cormier : D'accord, parfait.

La sénatrice Ringuette : Merci.

Le président : Monsieur Ryan, aviez-vous une observation à faire?

Michael Ryan, Senior Analyst, Copyright and Trade-mark Policy Directorate, Industry Canada: It might help clarify. These prosecutions are led by the Crown, and the trademark owner would be a relevant witness to identify that the rights in play are their rights, and they can identify as evidence, but it's the Crown prosecutors and the police that are conducting the prosecution and investigation.

Senator Ringuette: So we're changing that process right now.

Mr. Ryan: No, we're actually adding more tools with respect to what the police may investigate — a greater deal of importation, manufacture and selling. We're also providing the opportunity for access to information for rights holders where the Crown isn't seeking to prosecute to allow rights holders the opportunity to pursue their rights civilly.

The Chair: Senator Ringuette, I'll put you for second round.

[*Translation*]

Senator Massicotte: We can see that cooperation between countries is a basic condition for success. With that in mind, when counterfeit goods are in transit in Canada to the United States, and the other way round, we have the right to advise our American colleagues that a shipment of counterfeit goods has arrived. I accept that. So, when a product from Asia goes through Canada on its way to the United States, are our verification procedures as thorough as if the product was being shipped to Canada?

[*English*]

Ms. Imrie: In terms of in-transit goods, normally it would only be if, as Mr. Hill discussed, there was a shipment of concern from a national security perspective — criminality, contraband, illicit weapons. Those would be areas where we would focus our attention on in-transit goods.

In terms of goods that would arrive in Canada for import into the country, we would administer the 90 acts of Parliament that apply to Canada, which could include other government departments such as CFIA, Health Canada, et cetera. There are more provisions that we would administer on import than in-transit.

[*Translation*]

Senator Massicotte: In your reply to Senator Tannas, you said that, if you received an in-transit product destined for the United States, you would advise them, but that would be exceptional because, basically, you do not check those products. We help the Americans by the luck of the draw. In terms of international cooperation, that is not a lot.

Michael Ryan, analyst principal, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce, Industrie Canada : Je pourrais peut-être aider à clarifier les choses. Ces poursuites sont intentées par la Couronne, et le propriétaire de la marque du commerce serait un témoin pertinent pour prouver que les droits en cause lui appartiennent, mais ce sont les procureurs de la Couronne et la police qui intentent les poursuites et mènent les enquêtes.

La sénatrice Ringuette : C'est donc dire que nous modifions actuellement le processus.

M. Ryan : Non, nous ajoutons en fait plus d'outils pour permettre à la police d'enquêter sur d'autres cas — beaucoup plus de cas concernant l'importation, la fabrication et la vente. Lorsque la Couronne n'intente pas des poursuites, nous donnons aux titulaires de droits l'occasion d'accéder à l'information afin de leur permettre de faire valoir leurs droits au civil.

Le président : Sénatrice Ringuette, je vous accorderai du temps au deuxième tour.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : On constate que la coopération entre les pays est une condition fondamentale du succès. En gardant cet objectif en tête, quand des produits de contrefaçon sont en transit au Canada pour aller vers les États-Unis et vice versa, on a le droit d'aviser nos collègues américains qu'il y a une livraison de produits contrefaits qui arrive. J'accepte cela. Alors, lorsqu'un produit de l'Asie destiné aux États-Unis transite au Canada, nos procédures de vérification sont-elles aussi rigoureuses que si le produit était destiné au Canada?

[*Traduction*]

Mme Imrie : En ce qui concerne les marchandises en transit, normalement, une telle procédure serait mise en branle, comme M. Hill l'a dit, uniquement si une cargaison devait soulever des préoccupations du point de vue de la sécurité nationale : criminalité, contrebande, armes illicites. C'est sur quoi nous concentrerions notre attention dans le cas des marchandises en transit.

Pour ce qui est des marchandises qui arrivent au Canada aux fins d'importation, nous appliquerions les 90 lois du Parlement qui sont en vigueur au Canada, ce qui pourrait faire intervenir d'autres ministères gouvernementaux comme l'ACIA, Santé Canada, et cetera. Il y a plus de dispositions qui s'appliquent à l'importation qu'aux marchandises en transit.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Vous avez dit, en réponse au sénateur Tannas, que si on recevait en transit un produit à destination des États-Unis, on les aviserait, mais que cela est exceptionnel, parce qu'on ne vérifie pas les produits, effectivement. C'est par hasard qu'on peut aider les Américains. En termes de coopération internationale, c'est peu.

So let us look at an example in the opposite direction, where goods bound for Canada are shipped via the United States. Do the American just set the product aside without checking it, as we do, or, at very least, do they check the country the shipment comes from, since we are talking about cooperation between countries on this matter?

[English]

Ms. Imrie: It would be important just to underline that, with respect to this bill, we would be protecting the domestic market in terms of the laws of Canada. Canada wouldn't be enforcing our domestic provisions with respect to IP and vice versa. I don't know, Paul, if you would like to add to that

Senator Massicotte: That's not my question. What I was getting at is that the Americans have made the valid point with most senators here, and we've met them, to say, "Goods are coming into Canada for a destination in the United States. Please help us. When you see counterfeit goods, please advise us. Please exercise the authority you have to minimize those goods." You're saying we have the authority to advise them, but we don't take any particular procedures or inspections to increase the discovery of counterfeit goods. Okay, so that's our position. But they make a valid complaint and they make a valid request, in my opinion, to seek our assistance. On their side, if goods come from China in transit through the United States to Canada, are they helping us in the way they want us to help them?

Ms. Imrie: There is a great deal of information that goes on between Canada and the U.S. currently, and the Beyond the Border initiative is definitely strengthening that, whether it's joint targeting in terms of risks or information sharing with respect to Beyond the Border. We will definitely leverage those initiatives that we have in place to further strengthen information sharing. This bill in particular would be one where we can look at greater information sharing as we move forward.

Senator Massicotte: My question is very particular to goods in transit. If goods in transit come to Canada territorially, legally, but they are destined for the United States, we don't do very much about it unless we are aware of a problem. Is the reverse the case? Do the Americans examine all the products that enter their country, irrespective of whether they're destined for us or for them? Is there a difference in treatment? Are they making a more detailed review of those issues, more than we are, and therefore their complaint would be valid? I just want to know what they do for us there.

Ms. Imrie: Paul, did you want to add to that?

Alors, prenons l'exemple contraire, où un produit destiné au Canada arrive par l'intermédiaire des États-Unis. Les Américains traitent-ils ce produit à part, sans effectuer une vérification, comme on le fait, ou à tout le moins, en vérifiant le pays d'où vient l'envoi, puisqu'on parle de coopération entre les pays à ce sujet?

[Traduction]

Mme Imrie : Il importe de signaler qu'aux termes du projet de loi, nous protégerions le marché national ou nous appliquerions les lois du Canada. Ainsi, le Canada n'imposerait pas ses dispositions nationales concernant la propriété intellectuelle, et il en serait de même dans le cas inverse. Je ne sais pas si Paul souhaite ajouter quelque chose.

Le sénateur Massicotte : Ce n'est pas ça, ma question. Là où je voulais en venir, c'est que les Américains ont soulevé un point valable auprès de la plupart des sénateurs ici, parce que nous les avons rencontrés. Ils nous ont demandé de les aider à vérifier les marchandises qui entrent au Canada à destination des États-Unis et de les aviser dès que nous découvrons des produits contrefaits. Ils nous ont priés d'exercer le pouvoir dont nous disposons pour réduire le nombre de ces produits. Vous dites que nous avons le pouvoir de les aviser, mais nous ne prenons aucune mesure particulière, comme la tenue d'inspections, pour renforcer l'interception de produits contrefaits. Bon, d'accord, c'est notre position. Mais, selon moi, les Américains font une plainte fondée et une demande valable en sollicitant notre aide. À l'inverse, si des produits en provenance de la Chine sont en transit aux États-Unis pour être acheminés vers le Canada, les Américains nous aident-ils comme ils veulent que nous les aidions?

Mme Imrie : Dans l'état actuel des choses, il y a beaucoup de renseignements qui sont échangés entre le Canada et les États-Unis, et l'initiative Par-delà la frontière vient certainement renforcer cet effort, car elle permet de cibler ensemble les risques ou d'échanger l'information pertinente. Nous miserons assurément sur les initiatives qui sont déjà en place pour accroître davantage l'échange d'information. Grâce au projet de loi, nous pouvons envisager un plus grand échange d'information à l'avenir.

Le sénateur Massicotte : Ma question porte très précisément sur les marchandises en transit. Si les produits passent par le Canada en toute légalité, mais qu'ils sont destinés aux États-Unis, nous n'avons pas grand-chose à faire dans ce cas-là, à moins que nous soyons au courant d'un problème. Mais l'inverse est-il vrai? Les Américains examinent-ils toutes les marchandises qui entrent dans leur pays, peu importe si elles sont destinées au Canada ou aux États-Unis? Y a-t-il une différence de traitement? Les Américains font-ils un examen plus détaillé de ces questions que nous et, par conséquent, leur plainte serait-elle valable? Je veux simplement savoir ce qu'ils font pour nous dans ce domaine.

Mme Imrie : Paul, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Halucha: I'm not an expert on how the U.S. administers its border relationship. I would just say what the minister said, which is that we're not in a customs union. Intellectual property rights are actually territorial, and that's what this bill is about. It is about intellectual property rights. To the extent that the U.S. is stopping shipments coming into Canada where they have concerns that they are counterfeit and someone's rights are being violated, it's not the Canadian laws they are applying in the United States. They are effectively applying U.S. laws on goods that are coming into Canada.

Senator Massicotte: Goods that are physically in Canada, in transit to the United States, that are clearly counterfeit goods, it seems to suggest that our laws don't allow us to stop those goods, even if the final consumer is not Canadian.

Mr. Halucha: That's what this bill is providing authority to the customs agents to do, to stop goods because there is an IP crime.

Senator Massicotte: Even if it's not destined for Canada, it's against Canadian laws to ship it through Canada?

Mr. Halucha: There's an exception in the bill, which is essentially the reason why the U.S. authorities have been coming to see you and have come to see us as well. The exception says that if there are only IP concerns, then Canadian authorities will pass on information. We will not detain those goods pursuant to our laws.

Senator Massicotte: Is that against our laws?

Mr. Halucha: If it's not destined for the Canadian marketplace, if there are concerns that it could enter the Canadian market, then effectively that's potentially a smuggling offence. They can stop it.

Senator Massicotte: I make the observation — I'm not an expert — that the answer I'm getting is amazing to me.

Therefore, counterfeit goods, counterfeit drugs that come into Canada, are physically here at the Port of Montreal or wherever, and are clearly counterfeit, including IP registered here, but you say we don't have the right to stop those goods because they're not destined for the Canadian consumer.

Mr. Halucha: The example you're giving is a counterfeit pharmaceutical. There are already existing legislative authorities in Canada for the border agents to stop those goods. They don't need additional authorities pursuant to this.

M. Halucha : Je ne suis pas un spécialiste lorsqu'il s'agit de déterminer comment les États-Unis administrent leurs relations transfrontalières. Je me contenterais de répéter ce que le ministre a dit, à savoir que nous ne vivons pas dans une union douanière. Les droits de propriété intellectuelle sont en fait des droits territoriaux, et c'est ce que vise le projet de loi. Il s'agit de droits de propriété intellectuelle. Dans la mesure où les États-Unis empêchent l'entrée de cargaisons au Canada lorsque les agents des douanes américains soupçonnent que les produits sont contrefaits ou que les droits d'une personne ont été brimés, ils n'appliquent pas les lois canadiennes puisqu'ils sont aux États-Unis. Ils appliquent plutôt les lois américaines aux marchandises qui sont destinées au Canada.

Le sénateur Massicotte : Revenons au cas des marchandises qui se trouvent physiquement au Canada, mais qui sont en transit vers les États-Unis, et disons qu'il s'agit clairement de produits contrefaits; votre explication semble suggérer que nos lois ne nous permettent pas d'intercepter ces produits, même s'ils ne sont pas destinés au consommateur canadien.

M. Halucha : C'est justement ce que le projet de loi permet aux agents des douanes de faire : intercepter les produits parce qu'il y a un crime contre la propriété intellectuelle.

Le sénateur Massicotte : Même si les produits n'ont pas pour destination le Canada, leur expédition sur nos territoires va à l'encontre des lois canadiennes?

M. Halucha : Il y a une exception dans le projet de loi, et c'est essentiellement la raison pour laquelle les autorités américaines sont venues vous voir, et elles ont également communiqué avec nous. L'exception précise qu'en cas de préoccupations liées uniquement à la propriété intellectuelle, les autorités canadiennes devront transmettre l'information. Nous ne retiendrons pas ces produits aux termes de nos lois.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que cela va à l'encontre de nos lois?

M. Halucha : Si les produits ne sont pas destinés au marché canadien, mais qu'on craint qu'ils puissent y entrer, alors il y a effectivement une infraction possible liée à la contrebande. On peut les intercepter.

Le sénateur Massicotte : Je dois dire — et je ne suis pas un expert en la matière — que votre réponse me surprend beaucoup.

Par conséquent, les produits contrefaits, plus précisément les médicaments contrefaits qui entrent au Canada, se trouvent physiquement ici — au port de Montréal ou peu importe —, et il est clairement établi qu'il s'agit de contrefaçons de produits dont la propriété intellectuelle est enregistrée ici, mais vous dites que nous n'avons pas le droit de les intercepter parce qu'ils ne sont pas destinés au consommateur canadien.

M. Halucha : Votre exemple concerne un produit pharmaceutique contrefait. Les agents des douanes canadiens ont déjà les pouvoirs législatifs nécessaires pour intercepter ces produits. Ils n'ont pas besoin de pouvoirs supplémentaires à cet égard.

Senator Massicotte: How about a hockey sweater?

Mr. Halucha: A hockey sweater where the only violation was a trademark, then the border agent in Canada could certainly contact the relevant authorities in the United States.

Senator Massicotte: But he cannot seize those goods?

Mr. Halucha: Not on the basis of just an IP offence coming into the Canadian marketplace.

Senator Massicotte: So it's against the law?

Mr. Halucha: If there's a health and safety concern.

Senator Massicotte: Even if they are not destined for Canada, for Canadians, it's against the law?

Mr. Halucha: But whose law?

Senator Massicotte: Canadian laws, for a pharmaceutical.

Mr. Halucha: If it's not coming into the Canadian marketplace, then what right do we have to apply our laws?

Senator Massicotte: Even a pharmaceutical product?

Mr. Halucha: A pharmaceutical product is different. On health and safety concerns, if that was the cause for the concern, then it could be detained.

Senator Massicotte: Even if it's not destined for Canadians?

Mr. Halucha: Correct.

Senator Massicotte: What do we do to catch those goods?

Ms. Imrie: Certainly if there are, as I mentioned, health and safety concerns in terms of shipments transiting our country, if there is criminal activity, currently we have the authority to administer many acts of Parliament, including those with Health Canada, et cetera.

So we would, again, rely on the tools that we have currently, manifest information, advance information we would receive on shipments, intelligence that we would have from ourselves, our partners internationally, and also the indicators that our Border Services Agency use to determine whether there's an issue of concern. Those would be the focus of our examinations and inspections, and we would take action to make referrals to our partners.

Le sénateur Massicotte : Et qu'en est-il d'un chandail de hockey?

M. Halucha : Dans le cas d'un chandail de hockey, s'il n'y a qu'une infraction liée à une marque de commerce, l'agent des douanes canadien pourra certainement communiquer avec les autorités pertinentes aux États-Unis.

Le sénateur Massicotte : Mais il ne pourra pas saisir ces marchandises?

M. Halucha : Non, il ne le pourra pas s'il s'agit uniquement d'une infraction mettant en cause une propriété intellectuelle concernant un produit qui entre sur le marché canadien.

Le sénateur Massicotte : C'est donc interdit par la loi?

M. Halucha : Sauf s'il y a une préoccupation sur le plan de la santé ou de la sécurité.

Le sénateur Massicotte : Même si les produits ne sont pas destinés au Canada, aux Canadiens, c'est interdit par la loi?

M. Halucha : Mais la loi de quel pays?

Le sénateur Massicotte : Les lois canadiennes concernant un produit pharmaceutique.

M. Halucha : Si le produit n'est pas destiné au marché canadien, alors qu'est-ce qui nous donne le droit d'y imposer nos lois?

Le sénateur Massicotte : Même dans le cas d'un produit pharmaceutique?

M. Halucha : Là, c'est différent. Si le produit devait soulever des préoccupations en matière de santé et de sécurité, il pourrait être retenu.

Le sénateur Massicotte : Même si ce n'est pas destiné aux Canadiens?

M. Halucha : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : Que faisons-nous pour intercepter ces produits?

Mme Imrie : Bien sûr, s'il y a des préoccupations en matière de santé et de sécurité, comme je l'ai dit, dans les cas de marchandises qui traversent notre pays, dans les cas d'activité criminelle, nous avons déjà le pouvoir d'appliquer de nombreuses lois du Parlement, notamment celles qui relèvent de Santé Canada, et cetera.

Donc, là encore, nous compterions sur les outils déjà mis à notre disposition, c'est-à-dire les données figurant sur les manifestes, l'information préalable sur les cargaisons, l'information recueillie par nous-mêmes ou par nos partenaires internationaux, ainsi que les indicateurs utilisés par l'Agence des services frontaliers du Canada pour déterminer s'il y a un sujet de préoccupation. Ce serait l'objet de nos examens et inspections, et nous prendrions des mesures pour renvoyer certains cas à nos partenaires.

[Translation]

Senator Bellemare: My question has to do with the proposed amendments to the Copyright Act and with the distribution of costs. As I understand it, from now on, the costs of the storage, the handling and the destruction of goods impounded by customs, all those costs will be the responsibility of the rights holders, rather than of the importers, who are the ones committing the offence by importing counterfeit products.

Is it not a little unfair to make the rights holders bear those costs? What happens if the rights holders are not located in Canada? If the rights holders' property is in Europe or the United States, are importers going to be able to pick up their shipments without paying a cent? Who pays what? Is there not a degree of unfairness in the way the costs are levied?

[English]

Mr. Halucha: In terms of the RFA system, the two principal bases on the system are, first, that there's a presumption of innocence. We always use the word "importers." We don't make the assumption that they are counterfeiters. That's a determination made in the court; it's not made at the border. The RFA system is going to be put in place to benefit rights holders. They don't have an obligation to register on it. If it's in their interest and they choose to do so, then they are able to do it. It will give them the ability to get the information at the border, to pursue civil causes of action.

It really is in their interest; and as you heard the minister say, it's a private right, intellectual property rights.

The first principle underlying the border is that you're innocent until you're proven guilty, and the courts make that determination. The second one is that because it's a private right, it's up to them to bear the costs of the temporary detention.

In terms of whether it's unjust or not, I would note that if they do make a determination and they acquire these goods with the objective of enforcing their rights in a court, they are able to get damages awarded by a court, including those costs. We've made it very explicit in the legislation that the costs of detention, the costs of storage can be recouped by them in a court of law. So they have that opportunity. It's not an obligation that they be part of the system. Second, they have the ability to recoup those costs in court.

[Translation]

Senator Bellemare: Rights holders are small businesses. Inventors do not have the financial means to absorb those costs. Does this mean that counterfeiting will continue to go

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma question est liée aux modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur et à l'effet de la répartition des coûts. Je comprends que, désormais, les coûts liés à l'entreposage, à la manutention, à la destruction des biens retenus par les services de douane, tous ces frais reliés seront imputés aux détenteurs de droits d'auteur plutôt qu'à l'importateur qui, lui, commet une infraction en important des biens contrefaits.

Est-ce que ce n'est pas un peu injuste de faire supporter ces frais par ceux qui ont les droits d'auteur? Qu'est-ce qui arrive si la propriété des droits d'auteur ne se situe pas au Canada? Donc, si la propriété des droits d'auteur est en Europe ou aux États-Unis, à ce moment-là, est-ce que l'importateur ira chercher sa cargaison et ne paiera rien? Qui va payer quoi? Il n'y a pas, ici, un peu d'injustice dans la répartition des coûts?

[Traduction]

M. Halucha : En ce qui concerne le système de demande d'aide, il y a deux principes fondamentaux, le premier étant la présomption d'innocence. D'ailleurs, nous utilisons toujours le terme « importateurs ». Nous ne déclarons pas a priori qu'ils sont des faussaires. C'est la cour qui détermine si c'est le cas, et non pas les services frontaliers. Le système de demande d'aide sera mis en place au profit des titulaires de droits. Ils ne sont pas obligés de s'y inscrire. S'ils choisissent de le faire parce que c'est dans leur intérêt, alors ils pourront aller de l'avant. Le système leur permettra d'obtenir l'information à la frontière et d'intenter des poursuites au civil.

C'est vraiment dans leur intérêt et, comme le ministre l'a dit, les droits de propriété intellectuelle sont des droits privés.

Le premier principe sur lequel reposent les services frontaliers, c'est que la personne est innocente jusqu'à preuve du contraire, et c'est aux tribunaux de trancher la question. Deuxièmement, comme il s'agit d'un droit privé, c'est à la personne d'assumer les coûts de la retenue temporaire.

Pour ce qui est de savoir s'il y a injustice ou non, je signale que si les titulaires de droits décident d'acquérir les produits en cause dans le but de faire valoir leurs droits devant un tribunal, ils peuvent obtenir des dommages-intérêts, ce qui comprend le remboursement de ces coûts. Nous avons bien précisé dans le projet de loi qu'ils pourront récupérer les coûts liés à la retenue et à l'entreposage des produits en s'adressant à un tribunal. Ils ont donc cette possibilité. D'une part, ils ne sont pas obligés de faire partie du système. D'autre part, ils peuvent récupérer ces coûts au terme d'une procédure judiciaire.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ceux qui détiennent les droits de propriété sont des petites entreprises; ceux qui ont inventé n'ont pas les moyens financiers de soutenir ces frais. Est-ce que cela

unpunished? In other words, what is going to happen if the person whose property rights have been violated does not have the means to take those steps, because that can happen?

Senator Massicotte: That is often the case.

Senator Bellemare: What is going to happen?

[English]

Mr. Halucha: You're asking in the specific case of small and medium-sized businesses? If they've made the determination that it's in their interest to use the RFA system, then they need to have the resources to enforce their rights. That's not different than if they found the goods on the market in Canada. If all of a sudden they were in a store and they saw counterfeit versions of their goods being sold, they would still have, effectively, an access-to-justice problem. They would have to have the resources to enforce their rights. That's how the legal system works in Canada.

[Translation]

Senator Bellemare: Are they going to have to take out a loan or go into debt in order to have their rights upheld? Can the situation get to that point, or is it possible for the government to intervene?

[English]

Mr. Halucha: It's a private right in Canada.

[Translation]

Senator Massicotte: However, as you mentioned before, the Crown has the right to prosecute counterfeiting. In which cases will the Crown decide to help a small business? Surely, you have a policy or guidelines in place? If so, the Crown may get involved, but what are the criteria?

[English]

Mr. Halucha: At the beginning, I would say that you're absolutely right. If there's a counterfeiting network that is potentially producing the goods of a large number of small and medium-sized businesses and an RCMP investigation decided to target that network, then the costs would be borne by the Crown, and the determination there is that there is a higher standard, there's a criminal network that needs to be addressed.

Senator Massicotte: So that's the criteria, a criminal network?

Mr. Halucha: Yes.

signifie que la contrefaçon demeurera impunie? En d'autres mots, si la personne dont les droits de propriété sont lésés n'a pas les moyens financiers d'entreprendre ces démarches, car cela peut arriver.

Le sénateur Massicotte : C'est souvent le cas.

La sénatrice Bellemare : Qu'est-ce qui va arriver?

[Traduction]

M. Halucha : Vous voulez savoir ce qui se passe dans le cas précis des petites et moyennes entreprises? Si elles décident qu'il est dans leur intérêt d'utiliser le système de demande d'aide, elles doivent disposer des ressources nécessaires pour faire respecter leurs droits. La situation ne serait guère différente si elles découvraient les produits sur le marché canadien. Si les titulaires de droits trouvaient par hasard des versions contrefaites de leurs produits en vente dans un magasin, ils auraient quand même un problème d'accès à la justice. Ils seraient obligés d'avoir les ressources nécessaires pour faire valoir leurs droits. C'est ainsi que fonctionne le système judiciaire au Canada.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ils vont être obligés d'emprunter ou de s'endetter pour faire en sorte que leurs droits soient respectés? Est-ce que la situation peut aller jusque-là ou est-ce que le gouvernement a des possibilités d'intervenir?

[Traduction]

M. Halucha : Au Canada, il s'agit d'un droit privé.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Cependant, la Couronne, vous l'avez mentionné tantôt, a le droit d'intenter des poursuites pour contrefaçon. Dans quel cas va-t-elle décider d'aider la petite entreprise? Il y a certainement une politique ou des lignes directrices qui existent? Dans ce cas, la Couronne va s'impliquer, mais quels sont les critères d'application?

[Traduction]

M. Halucha : D'entrée de jeu, je dirais que vous avez raison. Si, au terme d'une enquête, la GRC décidait de cibler un réseau de contrefaçon dont sont victimes un grand nombre de petites et moyennes entreprises, les coûts seraient alors assumés par la Couronne, puisqu'il s'agit d'un réseau criminel de grande envergure auquel il faut s'attaquer.

Le sénateur Massicotte : Donc, le critère, c'est la présence d'un réseau criminel?

M. Halucha : Oui.

[Translation]

Mr. Cormier: We are mainly going to focus on the organized crime groups involved. If they are involved and if the victims are a number of small businesses, we will certainly help them. As for the investigation, the prosecutor and the court case, those costs will remain with the court.

I would also like to take this opportunity to confirm that, in the statistics we provided earlier, there were no food products. In addition, in Canada, from 2005 to 2012, there were 164 convictions in counterfeiting cases.

Senator Massicotte: Mr. Cormier, what part of your annual budget is available for Crown prosecutions?

[English]

The Chair: I'm sorry, that was not a supplementary. I'm putting you on second round.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have a question for you, Mr. Cormier. How many extra people will be necessary, after this supposedly results-oriented bill is passed, given that you are going to get additional resources for national security and several other mandates of yours?

In order to enforce Bill C-8, you received a budget for additional resources, as did the customs service. How many additional people will be part of enforcing this law?

Mr. Cormier: There will be no additional people employed in order to enforce this act. That is the way things are in the RCMP. The priorities we deal with change daily. We have to assign our resources accordingly. The cases passed on to us have to be prioritized in the same way and at the same time as our own.

Senator Hervieux-Payette: How many hours of training are you going to provide so that people can enforce the legislation? Are you going to hold a series of meetings with officers on the ground to tell them about the modalities in the new legislation?

Mr. Cormier: There are different ways of communicating information with investigators when legislation is amended. With advances in technology, it is possible for us to provide online courses. The information is also circulated via email. In addition, we will certainly deal with the enforcement of new legislation in future courses.

Senator Hervieux-Payette: Of your two services and the businesses whose trademarks are stolen, where do the greatest numbers come from? Do you start most proceedings or do they come from those whose trademarks have been stolen? Basically,

[Français]

M. Cormier : Les groupes du crime organisé, principalement, sont ceux que nous allons viser, qui sont impliqués. S'ils sont impliqués et que les victimes représentent un nombre de petites entreprises, nous allons certainement les aider. En ce qui concerne l'enquête, le procureur et le procès à la cour, les frais qui en résultent restent à la cour.

J'aimerais prendre l'occasion aussi de confirmer que dans les statistiques qu'on a présentées plus tôt, il n'y avait pas de produits alimentaires. De plus, au Canada, il y a eu 164 condamnations, de 2005 à 2012, dans le cadre de cas qui concernaient la contrefaçon.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Cormier, quelle portion de votre budget annuel est disponible pour les poursuites de la Couronne?

[Traduction]

Le président : Je regrette, mais ce n'était pas une question complémentaire. Je vous accorderai du temps au deuxième tour.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : J'ai une question pour vous, monsieur Cormier. Combien d'effectifs additionnels seront nécessaires, à la suite de l'adoption de cette loi qui devrait donner des résultats, étant donné que vous allez avoir des ressources additionnelles pour la sécurité du pays et plusieurs autres de vos mandats?

En ce qui a trait à l'application du projet de loi C-8, vous avez reçu un budget pour obtenir des ressources additionnelles, de même que les services douaniers. Combien de personnes supplémentaires participeront à l'application de cette loi?

M. Cormier : Il n'y a pas de personnel additionnel pour assurer l'application de la loi. C'est la nature des choses au sein de la GRC. On fait face à différentes priorités d'un jour à l'autre. Il faut assigner nos ressources en conséquence. En ce qui concerne les cas qui nous sont transmis, il faut leur donner la priorité au même titre que ceux que nous avons en même temps.

La sénatrice Hervieux-Payette : Combien d'heures de formation allez-vous offrir pour que les gens puissent appliquer la loi? Allez-vous tenir une série de rencontres avec les officiers sur le terrain pour les informer des modalités de la nouvelle loi?

M. Cormier : Il y a différentes méthodes pour transmettre l'information aux enquêteurs lorsque des modifications sont apportées à la loi. Avec les avancées technologiques, il y a la possibilité d'offrir des cours en ligne. L'information est aussi diffusée par courriel. En outre, nous allons certainement aborder l'application des nouvelles lois dans le cadre des cours à venir.

La sénatrice Hervieux-Payette : Entre vos deux services et les entreprises dont on vole les marques de commerce, quel est le plus grand nombre? Est-ce que c'est vous qui lancez le plus de procédures ou est-ce que ce sont ceux dont les marques de

do you deal with most of them or do you get 20 per cent and they get 80 per cent? Who registers complaints most often?

Mr. Cormier: Who registers complaints most often?

Senator Hervieux-Payette: Yes.

Mr. Cormier: Most complaints are passed to us by border services. We are more interested in large quantities that have an impact on Canada. So we give a higher priority to cases involving organized crime, both in Canada and internationally.

Senator Hervieux-Payette: Will this legislation substantially reduce the time that has to elapse between the seizure, the charge, the verdict and the penalty assessed? Is that going to be improved? The courts in Quebec are generally looking at a two-year backlog in almost all cases. Let us say that, tomorrow morning, just before the holidays, Canada had to handle another case involving Canada Goose products. Say we see steps being taken in the market or your colleagues making seizures on the border. How much time will it take to stop the bleeding?

Mr. Cormier: The case and the investigations can be complex. We work with the tools we have been given. They are what we have in our toolbox for investigations. I am not sure that the length of the investigations can be reduced, but these new tools will certainly help us.

I would like to make one point about Canada Goose. The counterfeiting is not necessarily done in Canada. A lot of people are involved. They find a website offering those kinds of products for sale and they buy them online. I am sure that you are aware of the Canadian Anti-Fraud Centre, located in North Bay. They have an established process. A lot of people are calling them. The number of calls from people turning to the centre is increasing. There is a process for helping the victims by advising them about the steps they have to take. The information they receive is shared with authorities internationally and with the banks that issue credit cards so that they are aware of the fraud cases. The banks or the groups managing the credit cards are stopping payments for the products. They are cutting down on fraud that way. It is not just a matter of enforcing the law and going to court. Sometimes, there are other ways to solve the problems. It is what we call having another recourse.

Senator Hervieux-Payette: In terms of enforcing the law, have you developed a communication plan so that, from now on, victims will know that it will be easier to prevent fraudsters from selling counterfeit goods in the Canadian market?

Mr. Cormier: In part, the solution lies in prevention, education and pretty aggressive advertising. We already have advertisements explaining that buying counterfeit goods encourages organized crime. That is the kind of message we are putting out.

commerce sont volées? Est-ce que vous vous occupez de la fin, où vous recevez 20 p. 100 et eux reçoivent 80 p. 100 des plaintes? En fait, qui dépose le plus souvent des plaintes?

M. Cormier : Qui dépose le plus souvent des plaintes?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui.

M. Cormier : La plupart des plaintes nous ont été transmises par les services frontaliers. Nous sommes davantage intéressés aux grosses quantités qui ont un impact sur le Canada. Nous accordons donc la priorité aux causes qui impliquent le crime organisé, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que la loi réduira de façon substantielle le temps qu'il faut mettre entre la saisie, la mise en accusation, la résolution et l'application de la peine encourue? Est-ce qu'on va améliorer cela? En général, les tribunaux au Québec accusent deux ans de retard dans pratiquement toutes les causes. Disons que, demain matin, juste avant les Fêtes, le Canada faisait face à une autre cause impliquant les produits Canada Goose. On voit que des démarches sont entamées sur le marché ou que vos collègues font des saisies aux frontières. Combien de temps faudra-t-il pour arrêter l'hémorragie?

M. Cormier : Le procès et les enquêtes peuvent être complexes. Ce sont des outils qui nous sont donnés. Cela fait partie de notre boîte à outils pour les enquêtes. Je ne suis pas certain que cela puisse réduire la durée des enquêtes, mais ces nouveaux outils vont certainement nous aider.

En ce qui concerne Canada Goose, j'aimerais soulever un point à ce sujet. La contrefaçon n'est pas nécessairement faite au Canada. Bon nombre de gens sont impliqués. Ils trouvent un site web qui vend ce genre de produits et les achètent sur Internet. Au Canada, vous connaissez sans doute le Centre antifraude du Canada, situé à North Bay. Il y a un procès qui est en cours. De nombreuses personnes appellent. Il y a une hausse du nombre d'appels de gens qui ont recours à cela. Un procès est en place pour aider les victimes en leur donnant des conseils sur les démarches qu'elles doivent entreprendre. L'information que l'on reçoit est partagée avec les autorités internationales et avec les banques qui produisent les cartes de crédit pour les aviser qu'il s'agit de fraudes. Les banques ou les groupes qui gèrent les cartes de crédit arrêtent les paiements pour ces produits. On minimise les fraudes de cette façon. Il ne s'agit pas seulement de l'application de la loi et des tribunaux. Parfois, il existe d'autres moyens de régler les problèmes. C'est ce qu'on appelle avoir d'autres recours.

La sénatrice Hervieux-Payette : Pour ce qui est de l'application de la loi, avez-vous élaboré un plan de communication afin que les victimes sachent que, dorénavant, il sera plus facile d'empêcher les fraudeurs de vendre des produits contrefaits sur le marché canadien?

M. Cormier : La prévention, l'éducation et la diffusion de publicités assez féroces font partie des solutions. Il y a déjà des annonces qui expliquent que l'achat de produits contrefaits encourage le crime organisé. C'est le genre de message qui est lancé.

Senator Hervieux-Payette: Could you send us the communications budget for enforcing the law?

Mr. Cormier: I do not know if we have a separate document, but I can certainly check.

[English]

Senator Ringuette: Mr. Ryan, I would like to go where we were earlier in regard to prosecution. You were indicating in regard to the statistics of \$38 million in 2012 that it was mostly Crown prosecuted. Did I read that correctly?

Mr. Ryan: Yes.

Senator Ringuette: Why was it only prosecutions by the Crown, if we're looking at counterfeiting?

Mr. Ryan: I think there are two important elements to keep in mind. There is the criminal aspect, which is that the RCMP is responsible for investigating and referring cases to the prosecutors, but also there is the civil side, and that's a private action. The RCMP doesn't take a role in the enforcement of private rights.

There's a lot of case law with respect to right holders seeking enforcement of their rights in the Federal Court, but that's enforcement of their private rights, as opposed to the criminal offences and criminal remedies which the RCMP is taking care of.

Senator Ringuette: Of the \$38 million, how much would have been a criminal Crown prosecution?

Mr. Ryan: The statistics being provided are the RCMP investigations.

Senator Ringuette: This would only be the —

Mr. Ryan: Crown, RCMP enforcing —

Senator Ringuette: — criminal.

Mr. Ryan: Correct.

Senator Ringuette: Where do you draw the line between what is criminal, what is trademark and what is consumer protection with regard to counterfeiting?

Mr. Ryan: There are multiple angles, and it depends on the nature of the goods themselves. The bill talks about the commercial-scale importation, manufacturing and sale. That's the commercial-scale element and the knowingly selling a counterfeit product that brings into —

La sénatrice Hervieux-Payette : J'aimerais que vous nous transmettiez le budget consacré aux communications en ce qui concerne l'application de la loi.

M. Cormier : Je ne sais pas si nous disposons d'un document distinct, mais je peux certainement le vérifier.

[Traduction]

La sénatrice Ringuette : Monsieur Ryan, j'aimerais reprendre là où nous étions rendus dans notre discussion de tout à l'heure au sujet des poursuites. Vous avez parlé de statistiques concernant les 38 millions de dollars enregistrés en 2012, et vous avez dit qu'il s'agissait surtout de poursuites intentées par la Couronne. Ai-je bien compris?

M. Ryan : Oui.

La sénatrice Ringuette : Pourquoi est-ce le cas, s'il s'agit de contrefaçon?

M. Ryan : Je pense qu'il y a deux éléments importants à ne pas perdre de vue. Il y a l'aspect criminel, c'est-à-dire la responsabilité de la GRC d'enquêter sur des cas et de les transmettre aux procureurs, mais il y a aussi l'aspect civil, en ce sens qu'il s'agit d'une action privée. La GRC ne joue pas de rôle dans la surveillance du respect des droits privés.

Il existe beaucoup de jurisprudence qui montre que des titulaires de droits s'adressent à la Cour fédérale pour faire respecter leurs droits, mais il s'agit là de leurs droits privés, par opposition aux infractions criminelles et aux recours criminels dont s'occupe la GRC.

La sénatrice Ringuette : Sur les 38 millions de dollars, combien représentent les poursuites criminelles intentées par la Couronne?

M. Ryan : Les statistiques qu'on vous a données concernent les enquêtes de la GRC.

La sénatrice Ringuette : Ce serait seulement...

M. Ryan : C'est la Couronne, c'est-à-dire la GRC qui applique...

La sénatrice Ringuette : ... l'aspect criminel.

M. Ryan : C'est exact.

La sénatrice Ringuette : Dans les cas de contrefaçon, comment faites-vous pour établir la ligne de démarcation entre une affaire criminelle, une affaire mettant en cause une marque de commerce et une affaire liée à la protection des consommateurs?

M. Ryan : Il faut examiner la question sous différents angles, et cela dépend de la nature des produits eux-mêmes. Le projet de loi porte sur l'importation, la fabrication et la vente à l'échelle commerciale. C'est le critère de l'échelle commerciale et l'acte de vendre sciemment un produit contrefait qui...

Senator Ringuette: Those counterfeit, commercial, high-volume imports, who will decide if they relate to criminal activity or trademark activity? It could also be both. What will happen then?

Mr. Ryan: In that case, what's envisioned is we're trying to target things crossing the border. What's always most important in that case is the state interest in those goods. It will be referred to the RCMP, and whether it meets within their targeting, if it's an investigation that meets their qualifications in order to pursue it and, if not, Health Canada could also be brought in to see if this is something they're interested in pursuing. If not, then the rights holder has an opportunity to move forward and enforce their private rights.

Senator Ringuette: It will be border services that will decide, depending on the items, which direction to take.

Mr. Ryan: They will decide who to refer the matter to.

Senator Ringuette: In fact, it could be all three related, criminal, trademark and consumer protection. Thank you.

The Chair: Is there a concluding short, snappy question from Senator Massicotte? It has to be short, as usual.

Senator Massicotte: Like all my questions. Of your total annual budget, what is dedicated to pursuance by the Crown to help against criminal elements?

Mr. Cormier: For the RCMP, I wanted to indicate — and I don't know if you're referring to the \$38 million mentioned — the \$38 million is not the budget. That is the value of goods seized.

Senator Massicotte: That's why I'm asking the question.

Mr. Cormier: That is not our budget. The budget is part of the entire federal policing budget for the RCMP. I would have to provide you a global figure on that.

Senator Massicotte: Good stuff. Could you forward it to the clerk so we can get that?

Mr. Cormier: Absolutely.

Senator Massicotte: You see, chair, my questions are always short.

The Chair: Absolutely. Mr. Halucha had a final comment.

Mr. Halucha: I wanted to make a point. We've been talking a lot about accessing the court, and obviously that's an extremely important part of this legislative framework that we are bringing forward for your consideration.

La sénatrice Ringuette : Justement, quand on a affaire à un volume élevé d'importations commerciales de produits contrefaits, à qui revient la décision de déterminer s'il s'agit d'une activité criminelle ou d'une activité mettant en cause des marques de commerce? Il pourrait aussi s'agir des deux à la fois. Que se passera-t-il alors?

M. Ryan : En l'occurrence, ce que nous envisageons, c'est d'essayer de filtrer les marchandises à la frontière. Ce qui importe le plus dans une telle situation, c'est toujours l'intérêt de l'État à l'égard de ces produits. Ces cas seront transmis à la GRC et, s'ils remplissent les critères d'enquête concernant les produits visés, la GRC intentera des poursuites; sinon, il y a aussi lieu de faire intervenir Santé Canada pour voir si ce ministère voudrait poursuivre l'affaire. Autrement, le titulaire de droits a la possibilité de lancer des recours pour faire valoir ses droits privés.

La sénatrice Ringuette : Ce seront donc les services frontaliers qui décideront de l'orientation à prendre, en fonction des produits.

M. Ryan : Ils décideront à qui transmettre le dossier.

La sénatrice Ringuette : En fait, on pourrait avoir affaire aux trois cas à la fois : infraction criminelle, marque de commerce et protection des consommateurs. Merci.

Le président : Le sénateur Massicotte veut-il avoir le mot de la fin pour poser une question courte et directe? Il faut que ce soit bref, comme d'habitude.

Le sénateur Massicotte : Je pose toujours de brèves questions. Quelle proportion de votre budget annuel total est-elle consacrée aux poursuites intentées par la Couronne pour lutter contre les criminels?

M. Cormier : En ce qui concerne les 38 millions de dollars — et j'ignore si c'est ce à quoi vous faites allusion —, je tiens à préciser que ce montant ne représente pas le budget de la GRC. Il s'agit là de la valeur des marchandises saisies.

Le sénateur Massicotte : C'est pourquoi je vous pose la question.

M. Cormier : Ce n'est pas la valeur de notre budget. Le budget de la GRC fait partie du budget total des services policiers fédéraux. Je vais devoir vous donner un chiffre global à ce sujet.

Le sénateur Massicotte : Très bien. Pourriez-vous faire parvenir l'information à la greffière, pour qu'elle puisse nous la transmettre?

M. Cormier : Absolument.

Le sénateur Massicotte : Vous voyez, monsieur le président, mes questions sont toujours très courtes.

Le président : Tout à fait. M. Halucha avait une dernière observation à faire.

M. Halucha : Je voulais souligner un point. Nous avons beaucoup parlé de l'accès aux tribunaux et, bien entendu, il s'agit là d'un élément extrêmement important du cadre législatif que nous mettons de l'avant.

I also note that one of the important amendments made in the House of Commons dealt with how the information could be used when it's been provided to the border guards and the interaction between them and the rights holders. We've clarified that they can actually use that information for the purposes of getting an out-of-court settlement with the importer.

Again, we are making a lot of assumptions because you tend to think about the most extreme example where it's someone who has knowingly imported, but there are cases where someone has imported and thinks they have a good supplier and the first time they find out they potentially have imported a counterfeit good is when they have a lawyer in their office telling them that their goods have been detained at the border and now they have a problem on their hands.

What we need clearly in the legislation, and it was a good change that Parliament made, is to ensure that information exchange can happen between the rights holder and the importer for the purpose of an out-of-court settlement. This would allow for the rights holder to quickly enforce their rights. There is no cost on the Crown. The goods would be moved quickly off the border. Effectively that's the way the system would work I think in most cases. When we did consultations on the bill we were told that 90 to 95 per cent of the cases where their goods are detained, that these out-of-court settlements are the way for clearing it. That is their first response. I think it's very important to add that last part of it.

The Chair: Thank you, Mr. Halucha. To our panel, on behalf of all members of the Senate Banking Committee, we express our appreciation for your appearance today. You have been very helpful in our study of Bill C-8. This meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

Je vous rappelle également qu'un des amendements importants présentés à la Chambre des communes concernait l'utilisation de l'information fournie aux garde-frontières et l'interaction entre ces derniers et les titulaires de droits. Nous avons précisé que cette information pourrait servir à conclure un règlement à l'amiable avec l'importateur.

Là encore, les hypothèses sont nombreuses puisque nous avons tendance à penser à l'exemple le plus frappant, c'est-à-dire à l'éventualité qu'une personne importe sciemment des produits contrefaits. Toutefois, il y a des cas où l'importateur fait confiance à son fournisseur, et la première fois qu'il apprend avoir importé des produits contrefaits, c'est lorsqu'un avocat vient le voir à son bureau pour lui dire que ses marchandises sont retenues à la frontière; du coup, la personne est aux prises avec un problème.

Ce dont nous avons clairement besoin dans la législation — et c'est un changement positif que le Parlement a apporté —, c'est de s'assurer qu'il y a moyen d'échanger l'information entre le titulaire de droits et l'importateur en vue d'en arriver à un règlement à l'amiable. Ainsi, le titulaire de droits pourrait faire respecter ses droits sans tarder. Par ailleurs, il n'y a aucun coût pour la Couronne. Les marchandises seraient rapidement dédouanées à la frontière. En fait, selon moi, c'est ainsi que le système finirait par fonctionner dans la plupart des cas. D'ailleurs, dans le cadre de nos consultations sur le projet de loi, nous avons appris que dans 90 à 95 p. 100 des cas où les marchandises sont retenues, le dédouanement se fait par règlement à l'amiable. C'est la première mesure que l'on prend. Je crois qu'il est très important d'ajouter cette dernière étape.

Le président : Merci, monsieur Halucha. Au nom de tous les membres du Comité sénatorial des banques, je tiens à remercier les témoins d'être venus témoigner aujourd'hui. Vous nous avez fourni des renseignements très utiles pour notre étude du projet de loi C-8. La séance est levée.

(La séance est levée.)

APPEARING

Thursday, November 27, 2014

The Honourable James Moore, P.C., M.P., Minister of Industry.

WITNESSES

Thursday, November 27, 2014

Industry Canada:

John Knubley, Deputy Minister;

Paul Halucha, Director General, Strategic Policy Branch;

Michael Ryan, Senior Analyst, Copyright and Trade-mark Policy Directorate.

Royal Canadian Mounted Police:

Superintendent Jean Cormier, Director, Federal Coordination Centres.

Canada Border Services Agency:

Peter Hill, Associate Vice-President, Programs Branch;

Megan Imrie, Director General, Commercial Program Directorate, Programs Branch.

COMPARAÎT

Le jeudi 27 novembre 2014

L'honorable James Moore, C.P., député, ministre de l'Industrie.

TÉMOINS

Le jeudi 27 novembre 2014

Industrie Canada :

John Knubley, sous-ministre;

Paul Halucha, directeur général, Direction générale de la politique stratégique;

Michael Ryan, analyste senior, Direction de la politique du droit d'auteur et des marques de commerce.

Gendarmerie royale du Canada :

Surintendant Jean Cormier, directeur, Centres de coordination de la police fédérale.

Agence des services frontaliers du Canada :

Peter Hill, vice-président associé, Direction générale des programmes;

Megan Imrie, directrice générale, Direction du programme commercial, Direction générale des programmes.